



RAPPORT SUR LA COHÉSION SOCIALE EN WALLONIE

DROIT À UNE VIE SOCIALE ET CULTURELLE - 2022



COLOPHON :

Auteures :

- Anne Van Coppenolle (DiCS - SPW)
- Christine Mainguet (IWEPS) (chapitre 3)

Coordination de la publication :

- Carine Jansen (DiCS - SPW)

Édition, mise en page et communication web :

- Boris Lonnew (DiCS - SPW)

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales moyennant mention de la source

Illustrations :

- Olivier Pirnay

Remerciements pour leur contribution à l'Etat des lieux statistiques :

Pour l'IWEPS : Claire Dujardin et Christine Ruyters. Le texte se base sur les statistiques de mi-novembre 2021. Pour une actualisation, se référer aux sites internet repris en note de bas de page

Contribution à l'inventaire des dispositifs et à la rédaction des fiches, aux groupes de travail de l'atelier évaluatif et prospectif et à la relecture de ce chapitre :

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- SPF Finances et SPF Economie

CONTACTS

DiCS

Direction de la Cohésion sociale SPW Intérieur & Action sociale

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur (Jambes)

<http://cohesionsociale.wallonie.be>
dics@spw.wallonie.be

Téléphone - 081/32.73.45

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 Belgrade - Namur

<http://www.iweps.be>
info@iweps.be

Téléphone - 081/46.84.11

FWB

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

www.federation-wallonie-bruxelles.be
info@cfwb.be

Téléphone - 0800/20.000



Table des matières - Droit à une vie sociale et culturelle

1.	Fondements du droit	4
2.	Finalité du droit	6
3.	Etat des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit	6
	Temps consacré aux contacts sociaux et aux loisirs	6
	Relations sociales des enfants	7
	Relations sociales des adultes en dehors du ménage	9
	Loisirs et pratiques culturelles	13
4.	Instruments mis en oeuvre en Wallonie qui contribuent à rencontrer ce droit	25
5.	Regard "critique"	26
6.	Enjeux et perspectives au regard de ce droit	29
7.	En conclusion	31
8.	Synthèse	32



1. Fondements du droit¹

Les droits sociaux et culturels sont inscrits dans de nombreux textes internationaux dont, entre autres, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, de nombreuses conventions conclues dans le cadre de l'Organisation internationale du travail et la Charte sociale européenne de 1961, révisée en 1966. Ajoutés aux droits fondamentaux traditionnels, ils visent principalement la protection de la dignité et de la liberté de l'homme et doivent contribuer à créer une égalité des chances afin que chacun puisse participer à la vie sociale selon ses propres moyens. Ils ont été inscrits dans la Constitution belge lors de sa réforme de 1994.

Ce droit recouvre plusieurs éléments :

La jouissance de temps de repos et de congés payés

En effet, l'article 24 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme prévoit que "Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques".

Le lien est donc explicitement établi entre repos, loisirs et travail. On entend par "repos" tant le congé hebdomadaire que le congé annuel. Cet article établit également un lien entre la jouissance d'un temps de repos et les congés payés c'est-à-dire la rémunération des jours non travaillés, fériés - mais peut-être aussi la retraite ?!

On peut se demander si tous les citoyens sont égaux par rapport à ce droit, en particulier ceux qui n'ont pas de travail ou ceux qui travaillent plus que de raison ? Ont-ils la même jouissance de ce droit au "repos" ? Et, en ce qui concerne la jouissance de congés payés, se pose également la question de l'équité entre tous les citoyens.

La charte sociale européenne garantit le droit à des conditions de travail équitables et lie l'exercice effectif de ce droit à la fixation d'une durée raisonnable du temps de travail journalier et hebdomadaire, à l'octroi de jours fériés, d'un congé annuel de vacances de quatre semaines minimum et d'un repos hebdomadaire, tous payés.

L'accès aux loisirs et la participation à la vie culturelle

"Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté"². L'article 23 de la Constitution belge, garantit " [...] les droits économiques, sociaux et culturels [...] qui comprennent notamment [...] le droit à l'épanouissement culturel et social."

Cet épanouissement culturel et social inclut une large palette d'activités allant de la détente ou du loisir à domicile, au tourisme en passant par le bricolage, la lecture, le sport, la musique, l'artisanat, la gastronomie, ... à pratiquer seul ou à plusieurs. L'épanouissement social vise plus spécifiquement le bien-être à travers les échanges et le réseautage qu'une personne peut construire.

Il convient de ne pas sous-estimer l'importance de la participation sociale, culturelle, politique, ..., ni celle des liens sociaux. On peut, en effet, s'interroger sur l'incidence de la participation à la chose publique et de la construction de réseaux de sociabilité, sur le développement d'une région et le bien-être de ses habitants. Le lien entre la cohésion sociale d'une société et le droit à l'épanouissement culturel et social ne semble pas faire de doute et l'exercice de ce droit dépend beaucoup de la jouissance effective des autres droits fondamentaux, ce qui induit l'importance d'une approche transversale.

Le caractère vague et général de ce droit fondamental fait que la plupart des niveaux de pouvoir disposent de leviers (in)directs pour le

1 Les références des textes réglementaires nationaux et des conventions internationales mentionnés sont consultables sur le Portail de la cohésion sociale : <http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/RCS-ANNEXE%20LOIS.pdf>

2 Déclaration universelle des Droits de l'homme : article 27.



promouvoir. En Wallonie, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui dispose des compétences culturelles et des médias mais la gestion de certaines matières, comme le tourisme et le patrimoine, a été transférée à la Région wallonne.

La jouissance découlant d'une production scientifique, littéraire ou artistique

L'article 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme stipule que "toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et

aux bienfaits qui en résultent" et que "chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur".

Quant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, il reconnaît à "chacun le droit de participer à la vie culturelle ; de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications ainsi que de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur".



2. Finalité du droit³

Du point de vue des acteurs institutionnels de ce droit en Wallonie, à savoir le Service Public de Wallonie et le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

"En Wallonie, tous les citoyens ont droit, sans discrimination, à un épanouissement personnel et collectif, culturel et social, au sein de la société. Ce droit comprend l'accès économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel à la culture et à l'information".

Il faut distinguer vie culturelle (accès à une offre) et droit culturel. Les "Droits culturels" sont considérés par l'UNESCO comme une partie intégrante des droits de l'homme et, à ce titre, ils sont universels, indissociables et interdépendants. "La dignité de l'homme exige la diffusion de la culture et de l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix"⁴.

La culture doit être considérée comme "l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances"⁵.

Le droit à la culture implique que chacun ait accès à la culture. En effet, un vrai droit à la culture est celui qui étend, à l'ensemble des membres de la collectivité, l'accès à la pratique et à la jouissance culturelle et artistique. Le droit à la culture est indissociable du droit à la liberté d'expression et du droit à la participation. Il est essentiel que chacun et tous aient accès à la culture et donc, puissent reconnaître la diversité.

3. Etat des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit (IWEPS)⁶

Cette présentation de quelques statistiques sur la situation en matière de droit à une vie sociale et culturelle aborde successivement les relations sociales, le soutien social et la vie associative pour ensuite décrire quelques pratiques culturelles et de loisirs, tant pour les enfants et les jeunes que pour les adultes.

Dans la mesure des informations disponibles, ces données sont présentées pour différents segments de la population wallonne, classes d'âge ou niveaux de revenu notamment.

Temps consacré aux contacts sociaux et aux loisirs

La dernière édition en date de l'Enquête européenne sur l'emploi du temps, pilotée en Belgique par Statbel, a été menée en 2013⁷. Elle rend compte du temps consacré par les Wallons de 10 ans et plus à des activités sociales et culturelles.

La quasi-totalité (97,7%) des Wallons de 10 ans et plus disaient en 2013 avoir fait des activités seuls, plus de 6h par jour en moyenne, pendant la semaine de référence ; ils étaient 84,2% à dire qu'ils avaient interagi, à un moment ou l'autre de la semaine, avec d'autres membres de leur ménage, et **57% à avoir eu des contacts avec des personnes qui ne faisaient pas partie de leur ménage** (en moyenne, dans les deux cas, **5h30 par jour** durant la semaine de référence). Un peu plus d'un quart (28,8%) disaient avoir été en contact, cette semaine-là, tant avec d'autres membres du ménage qu'avec d'autres personnes extérieures au ménage (3 heures en moyenne)⁸.

3 Telle qu'exprimée par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif sur ce droit.

4 Préambule de l'acte constitutif de l'UNESCO.

5 Préambule de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle du 2 novembre 2001.

6 Contributeurs à la partie statistique : Thierry Bornand (IWEPS), Christine Ruyters (IWEPS), Yves Tilman (IWEPS). Le texte se base sur les statistiques disponibles en novembre 2021. Pour une actualisation, se référer aux sites internet repris en notes de bas de page.

7 En 2013, en Belgique, 5.559 répondants âgés de 10 ans ou plus, issus de 2.744 ménages, ont participé à l'enquête. La base de sondage était le Registre national. Taux de réponse 22,1%. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/enquete-sur-lemploi-du-temps#documents>.

8 Enquête sur l'emploi du temps 2013. Statbel tableau SOC_REG_1_7. Pour une analyse genrée et en évolution de l'ensemble des activités répertoriées dans cette enquête, voir Cardelli, R., O'Dorchai S. (2017), Le genre et l'emploi du temps en Wallonie https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/10/HF2017-Cahier2_DEF.pdf.



De même, quasi toutes les personnes interrogées en Wallonie (95,7%) ont déclaré avoir eu l'une ou l'autre activité de loisirs (au sens large) durant la semaine de référence. Ainsi, la majorité des personnes (83,7%) avaient dit **avoir regardé la télévision ou des DVD ou vidéos**. Cette activité les avait occupées **en moyenne près de 3h par jour** (2h 55). Près d'un tiers avaient lu (en moyenne environ 1h par jour). Environ un cinquième de l'échantillon avait passé du temps soit dans des activités récréatives, soit en utilisant l'ordinateur pour des activités de loisirs, soit pour s'adonner à des hobbies ou des jeux. Les autres activités de loisirs étaient plus marginales. Ainsi, ils n'étaient que **9,4% à avoir fait du sport** (en moyenne 1h49 par semaine).

Si on rapporte ces résultats à une semaine type, **les Wallons consacraient, à l'époque, en moyenne 29 heures 10 par semaine aux loisirs et près de 10 heures (9h55) aux contacts sociaux⁹.**

Selon, les chercheurs de la Vrije Universiteit Brussel qui se sont spécialisés dans l'interprétation des données de cette Enquête sur l'emploi du temps, contacts sociaux et vie associative sont liés. En 2015, commentant les évolutions entre 1999 et 2013, ils dressaient le constat suivant :

"Nous constatons une légère baisse de la participation sociale. Tant la participation à la

vie associative que les contacts sociaux sont en recul. On passe plus de temps avec les membres du ménage et un peu moins avec les personnes externes au ménage. Cela semble indiquer que moins d'occasions se présentent ou sont organisées pour rencontrer des personnes externes au ménage. Nous constatons toutefois que, quand on prend le temps d'avoir des contacts sociaux (visite, fête, discussion, ...), on y consacre plus de temps qu'auparavant. Pour l'instant, rien n'indique que le Belge soit de plus en plus isolé" (Glorieux I. et all., 2015, op. cit., page 20).

Les résultats de la prochaine enquête, prévue a priori à l'automne 2021, permettront d'actualiser ces données, et de prendre la mesure des évolutions, tout en notant que le contexte de pandémie a fortement influencé tant les relations sociales que les pratiques culturelles et de loisirs¹⁰.

Relations sociales des enfants

✓ Qualité des relations en classe

Le Selon le rapport "Relations sociales et vie à l'école" de l'enquête menée en 2018 sur les comportements, la santé et le bien-être des élèves (HBSC)¹¹, **4 élèves wallons sur 10 qualifient de négatives les relations qu'ils ont avec les élèves de leur classe ; un quart seulement disent que ces relations sont positives ; les**

9 Glorieux I. et all (2015), Comment les Belges emploient-ils leur temps ? VUB https://torvub.be/wp-content/uploads/2015/10/FR_Belgie%E2%95%A0%C3%AA-geklokt_Id.pdf page 11, données non corrigées.

Données disponibles sur le site internet de l'enquête belge sur l'emploi du temps (www.time-use.be), piloté par le Groupe de recherche Tempus Omnia Revelat (TOR) Vrije Universiteit Brussel & DG Statistique - Statistics Belgium, Bruxelles, <http://www.time-use.be/fr/>

Voir notamment <https://torvub.be/time-and-society/>. Les données de l'enquête sur l'emploi du temps sont par exemple exploitées dans l'analyse du bien-être et le développement d'indicateurs alternatifs au PIB https://www.plan.be/publications/publication-1957-fr-indicateurs_complementaires_au_pib_2020.

10 Voir notamment les Enquêtes de santé COVID-19 successives de Sciensano <https://covid-19.sciensano.be/fr/projets-de-sciensano>. Pour une vue globale des conséquences de la pandémie sur la situation sociale en Wallonie, voir aussi <https://www.iweps.be/publication/indice-de-situation-sociale-de-la-wallonie-iss-8e-exercice-focus-sur-les-impacts-de-la-crise-de-la-covid-19-sur-les-conditions-de-vie-et-les-inegalites-sociales-en-wallonie/>.

11 Bellanger A., Eggen M., Holmberg E., Lebacqz T., Pedroni C., Desnouck V., Dujou M., Castetbon K. (2020), Relations sociales et vie à l'école – Région wallonne. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) en Belgique francophone. Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES), École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles. https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc2018-tbr-relations-sociales-wal_1618241554983-pdf. L'enquête de 2018 a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 14.407 élèves scolarisés de la 5ème primaire à la fin du secondaire dans les écoles francophones de Belgique (10.780 en Région wallonne). Les élèves répondent à des questionnaires écrits lorsqu'ils sont en classe. L'enquête est réalisée tous les 4 ans depuis 1986.



autres ne se positionnent ni d'un côté, ni de l'autre¹². Selon cette source, la perception des relations avec les élèves de la classe se dégrade entre la fin du primaire (5^{ème} et 6^{ème}) et le 2^{ème} et 3^{ème} degré du secondaire¹³.

Le regard porté plus particulièrement, pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur les jeunes inscrits aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secondaire, a mis en évidence que les élèves de la filière professionnelle étaient proportionnellement plus nombreux à avoir une perception positive des relations avec les autres élèves de la classe (27,8%) que ceux scolarisés dans l'enseignement technique de qualification (21,0%) ou dans l'enseignement général et technique de transition (19,4%)¹⁴.

"En fin de primaire et en secondaire, la proportion d'élèves percevant un soutien élevé de la part des autres élèves de leur classe a suivi une tendance linéaire à la baisse entre 2002 et 2018. Dans l'enseignement secondaire, l'évolution de cette proportion est néanmoins caractérisée par plusieurs fluctuations¹⁵".

✓ **Bagarres et harcèlement à l'école**

En 2018, selon cette même enquête HBSC, en moyenne, **près de 10% des jeunes wallons scolarisés de la 5^{ème} primaire à la fin du secondaire disent avoir été auteurs de harcèlement à l'école¹⁶ au cours des deux derniers**

mois (7,1% 1 ou 2 fois, 2,1% plus de 2 fois). **Près de 20% en ont été victimes** (12,5%, 1 ou 2 fois, 4,8% plus de 2 fois). Un pour cent des jeunes interrogés se dit à la fois victime et auteur¹⁷.

Seuls 44,2% des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire en Wallonie ont dit n'avoir jamais participé à une bagarre au cours des deux derniers mois, c'est le cas également de 57% des élèves du 1^{er} degré du secondaire, et de 67% des élèves inscrits dans les 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secondaire.

Tout comme la fréquence des bagarres, les pratiques de harcèlement, quelles que soient leurs formes, diminuent avec le degré d'enseignement.

"Globalement, la proportion d'élèves ayant déclaré s'être bagarrés trois fois ou plus au cours des 12 derniers mois a connu une tendance linéaire à la baisse entre 2002 et 2018, en fin de primaire comme en secondaire" (Lebacqz, Dujeu et al, 2020, op.cit. page 39).

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les cas de harcèlement et de victimisation sont peu liés à l'origine sociale des enfants. En conclusion d'analyses de régression sur des résultats d'enquêtes qu'ils avaient menées entre 2011 et 2013, une équipe de chercheurs de l'Université Catholique de Louvain

12 La perception des relations avec les élèves de la classe a été étudiée à l'aide de trois affirmations issues de l'outil "Teacher and Classmate Support Scale". (1) "Les élèves de ma classe ont du plaisir à être ensemble", (2) "La plupart des élèves de ma classe sont sympas et serviables", (3) "Les autres élèves m'acceptent comme je suis". Pour chaque item, cinq modalités de réponse étaient proposées aux élèves : "tout à fait d'accord", "d'accord", "ni d'accord ni pas d'accord", "pas d'accord", "pas du tout d'accord".

13 Pour d'autres résultats de cette étude, voir aussi le chapitre Droit à l'Éducation, l'enseignement et la formation.

14 Holmberg E., Lebacqz T., Dujeu M., Desnoux V., Moreau N., Pedroni C., Castetbon K. (2020), Relations sociales et vie à l'école. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC en Belgique francophone. Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES), École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc2018-relations-sociales-et-vie-a-l-ecole_1618229962534-pdf, page 14.

15 Lebacqz T., Dujeu M., Desnoux V., Holmberg E., Moreau N., Pedroni C., Castetbon K. (2020), Evolutions au cours des années d'enquête. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC en Belgique francophone Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES), École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles. https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc-2018-evolution_1618230564419-pdf page 37.

16 Le harcèlement était défini comme "On dit qu'une personne est harcelée lorsqu'une autre personne, ou un groupe de personnes, lui dit ou fait de façon répétée des choses méchantes et désagréables. C'est aussi du harcèlement quand, de façon répétée, on embête une personne ou on l'exclut exprès. La personne qui harcèle a plus de pouvoir que celle qui est harcelée et lui veut du mal. Ce n'est pas du harcèlement quand deux personnes d'à peu près la même force ou pouvoir se disputent ou se battent". Plus de détails sur les différents types de harcèlements dans la publication. Les questions qui servent de base à l'analyse sont formulées selon les termes "provoquer", "chercher" ou "être cherché".

17 Pour une analyse de la situation récente, voir Galand, B. (2021), Le harcèlement à l'école. Mythes et réalités. Le harcèlement est une des préoccupations importantes exprimées lors de la consultation des enfants pour l'évaluation du plan d'action relatif aux droits de l'enfant - FWB - 2019 <https://oejaj.cfwb.be/droitsdelenfant/nosdroits-nosvoix/>.



indique "que la fréquence de victimisation ou de harcèlement n'est liée ni à la situation familiale, ni à la situation professionnelle des parents, ni aux ressources matérielles ou culturelles de la famille, ni à l'origine géographique des parents". (Galand, Hospel, Baudoin, 2014, page 10¹⁸).

✓ Soutien des amis

Par ailleurs, 69,8% des jeunes wallons, scolarisés de la 5^{ème} primaire à la fin du secondaire, interrogés en 2018 dans le cadre de l'enquête HBSC disent qu'ils peuvent compter sur un soutien élevé de la part de leurs amis, 21% qualifient ce soutien de modéré et seuls 9,2% parlent d'un soutien faible. Ces proportions ne varient guère au cours de la scolarité. Les élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés sont un peu moins nombreux que les plus jeunes à dire qu'ils n'ont qu'un soutien faible de leurs amis²⁰.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, dans les 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secondaire, les élèves de l'enseignement général et technique de transition sont proportionnellement plus nombreux à percevoir un soutien élevé de leurs amis (73,0%), en comparaison des élèves de l'enseignement technique de qualification (63,6%) et de ceux de l'enseignement professionnel (63,1%) (Holmberg et al., 2020, op.cit., page 30).

✓ Jeunes dans la migration

L'enquête menée en 2017 à l'initiative de la Commission nationale des Droits de l'Enfant auprès des enfants scolarisés dans les DAS-

PA (Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants) et les OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) rend compte, notamment sous l'angle des relations sociales, du vécu des enfants 'dans la migration', en situation de vulnérabilité, arrivés en Belgique accompagnés ou non, reconnus comme réfugiés ou non ; population très difficile à toucher dans les enquêtes classiques²¹. Selon cette enquête, les enfants vivant en centre d'accueil se font moins facilement des amis et sont plus nombreux à se sentir seuls que les enfants ne vivant pas dans un centre d'accueil. 84 % des enfants interrogés rapportent n'avoir jamais provoqué ou "cherché" un autre jeune depuis leur arrivée en Belgique. Par contre, un tiers (33%) disent qu'ils ont été provoqués ou "cherchés" depuis leur arrivée en Belgique. Lorsque l'analyse est ajustée en tenant compte simultanément des diverses variables explicatives, les enfants originaires de pays en paix ont plus de chance que les autres de n'avoir jamais été provoqués. Dans l'ensemble des enfants interrogés, 12% se considèrent victimes de cyber harcèlement²².

Relations sociales des adultes en dehors du ménage²³

✓ Confiance dans les institutions

Un indice de confiance généralisée est estimé, pour la Belgique, dans le cadre du suivi des Indicateurs de développement durable du Bureau du plan²⁴. Il rend compte de la part des personnes, interrogées dans l'European Social

18 Galand, B., Hospel, V. Baudoin, B. (2014), Prévalence du harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles . Rapport d'enquête. Girsef, UCL. https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/fr/object/boreal%3A143893/datastream/PDF_01/view.

19 La perception du soutien reçu de la part des amis a été étudiée au moyen de quatre affirmations issues de l'échelle "Multidimensional Scale of Perceived Social Support" (MPSS), "Mes amis essaient vraiment de m'aider", "Je peux compter sur mes amis quand les choses vont mal", "J'ai des amis avec lesquels je peux partager mes joies et mes peines", "Je peux parler de mes problèmes avec mes amis". Chacune de ces affirmations était accompagnée d'une échelle composée de sept modalités, allant de "1 – Pas du tout d'accord" à "7 – Tout à fait d'accord". Pour chaque individu, la moyenne des points de ces quatre items a été calculée.

20 Bellanger et al., 2020, op.cit.

21 Péters, C., Van Laethem, K., Bourgeois, A. (2020), Make all children count ! Focus sur l'effectivité des droits des enfants dans la migration en Belgique, Commission nationale pour les droits de l'enfant, Bruxelles, 2020. https://ncrk-cnede.be/IMG/pdf/cnde_es_migration.pdf. Plus de 800 enfants ont été interrogés dans le cadre de cette étude.

22 Soit des enfants qui, deux fois par mois ou plus, ont reçu des mails, des messages instantanés, des messages sur Facebook ou des sms méchants/moqueurs ou des photos inappropriées en ligne ; ou qui, une ou deux fois au cours des deux derniers mois, ont reçu des mails, des messages instantanés, des messages sur Facebook ou des sms méchants/moqueurs et des photos inappropriées en ligne.

23 Pour une approche du Droit à une vie amoureuse et familiale non contrainte, voir <http://cohesionsociale.wallonie.be/publications/RCS>.

24 <https://indicators.be/fr/t/SDG/>



Survey (ESS), qui répondent positivement (score de 6 à 10) à la question "Diriez-vous que l'on peut généralement faire confiance à la plupart des personnes, ou que l'on n'est jamais trop prudent dans ses contacts avec les gens ?". **En 2018, la part de la population âgée de 15 ans et plus en Belgique qui estimait, qu'en général, on peut faire confiance à la plupart des personnes s'élevait à 43,9%**²⁵.

Dans cette enquête, un lien a été établi entre le revenu et le sentiment de confiance généralisée : **le sentiment de confiance augmente avec le quintile de revenu** : 42,2% des personnes du quintile de revenu le plus bas contre 57,5% des personnes du quintile de revenu le plus haut disent faire confiance à la plupart des gens.

Selon le Baromètre social de la Wallonie (BSW) 2018, **les adultes wallons déclarent en 2018, quasi à l'unanimité (96%), avoir confiance dans leur famille, leurs amis** et, dans une moindre mesure, leurs voisins (79%)²⁶.

Si la modalité "confiance totale" émerge dans les questions relatives à la confiance dans la famille, c'est plutôt la "grande confiance" qui est citée plus fréquemment lorsqu'il est question de la confiance dans les amis, et la "confiance moyenne" lorsqu'il s'agit de voisins (BSW 2013)²⁷.

✓ Réseau social

Les éditions successives du BSW mettent en évidence qu'**environ 70% des adultes wallons comptent au moins trois amis proches en dehors de leur ménage**²⁸. Alors que 80% des jeunes âgés de 18 à 24 ans comptent au moins 3 amis proches en dehors de leur ménage, seuls 60% des adultes de 65 ans et plus sont dans cette situation. Les personnes dont le diplôme le plus élevé est maximum celui de

l'enseignement primaire, dont beaucoup de personnes âgées, sont environ un peu moins de 60% à avoir un réseau d'amis proches de 3 personnes au moins ; alors qu'on passe à près de 80% et plus pour les personnes qui ont obtenu des diplômes de l'enseignement secondaire ou supérieur.

La version 2012 du Baromètre social de la Wallonie (BSW) abordait plus en détail les modalités et la fréquence des contacts²⁹ : un peu plus d'un quart (28%) des personnes interrogées avaient déclaré rendre visite ou recevoir la visite d'un membre de leur famille (en dehors de leur ménage) au moins plusieurs fois par semaine, voire tous les jours. Seules 4% des personnes interrogées n'avaient aucun contact avec leur famille. Dans la même enquête, un peu moins d'un quart (24%) des adultes wallons avaient déclaré recevoir des amis chez eux, ou leur rendre visite au moins plusieurs fois par semaine, voire tous les jours ; tandis que 8% n'avaient aucun ami. Par ailleurs, 44% disaient avoir parlé avec l'un ou l'autre de leurs voisins tous les jours ou plusieurs fois par semaine.

Une autre question du BSW 2012 permettait d'estimer la part des Wallons qui disaient avoir des relations sociales avec des personnes dont le revenu est clairement inférieur ou supérieur au leur. A l'époque, un peu moins de la moitié des personnes interrogées (47,5%), déclaraient fréquenter souvent ou très souvent des personnes appartenant à des groupes socio-économiques différents du leur.

Le BSW 2013 comportait une question sur la maîtrise d'une autre langue que le français pour tenir une conversation, une compétence qui permet notamment d'élargir le cercle des personnes avec qui des contacts sont possibles. Un peu moins de la moitié des adultes

25 https://indicators.be/fr/i/G16_TRU/Confiance_généralisée.

Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 1 du rapport. Pour des données antérieures au niveau de la Wallonie, voir :

<https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/Confiance.pdf>.

26 Baromètre social de la Wallonie 2018. <https://www.iweps.be/barometre-social-de-wallonie-special-democratie-institutions-wallonnes/>. Enquête réalisée en face à face sur un échantillon représentatif de plus de 1.200 adultes wallons. Pour plus d'informations sur la méthodologie BSW, voir <https://www.iweps.be/methodologie-bsw-2012-2013/>.

27 Baromètre social de la Wallonie 2013. <https://www.iweps.be/principaux-resultats-bsw/>.

28 Estimation à partir des enquêtes Baromètre social de la Wallonie 2007, 2012 et 2016. IWEPS.

29 Baromètre social de la Wallonie 2012. <https://www.iweps.be/principaux-resultats-bsw/>.



wallons (46%) disaient maîtriser une ou plusieurs langues étrangères : 27% une seule, 13,5% deux et 5% trois ou plus.

A partir des résultats de l'enquête BSW 2012, et de critères construits spatialement en fonction de la localisation résidentielle des enquêtés, Bornand, Charlier, Juprelle et Reginster³⁰ ont développé une analyse des liens entre l'accès à la mobilité (en termes de ressources et de contraintes) et la participation sociale. Selon cette étude, la taille du réseau d'amis augmente, d'une part, avec l'accès à un véhicule et, d'autre part, en fonction de la diminution de la contrainte perçue en matière de mobilité (en termes de coût notamment).

✓ Isolement

Le volet "Santé sociale" des Enquêtes de santé, pilotées par Sciensano au niveau fédéral³¹, fournit quelques indications sur la fréquence des contacts sociaux (avec des parents, des enfants, des amis, des connaissances, ...), et, en particulier, sur les profils des personnes qui ont des contacts sociaux peu fréquents (moins d'une fois par semaine). **En Région wallonne, en 2018, 10,2% des adultes disaient avoir des contacts sociaux peu fréquents.** Ce taux, resté stable entre 1997 et 2004, avait connu une augmentation significative entre 2004 et 2013, pour se stabiliser ensuite entre 2013 et 2018.

Les données wallonnes mettent en évidence, en 2018, **une relation négative entre le niveau d'éducation et le fait de déclarer moins d'un contact social par semaine.** Les personnes ayant un faible niveau d'éducation répondaient plus souvent que celles qui avaient fait des études longues, qu'elles avaient très peu de contacts avec d'autres personnes. La part des personnes qui avaient peu de contacts s'élevait, respectivement, à 19,1% pour les personnes sans diplôme ou diplômées de l'ensei-

gnement primaire, à 12,1% pour les personnes diplômées de l'enseignement secondaire inférieur, à 11% pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur et à 7,9% pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, selon cette même enquête, en 2018, **en moyenne, 9% des Wallons se déclaraient insatisfaits de leurs relations sociales.** Aucune évolution de ce résultat n'a été observée lors des vagues successives de l'Enquête de santé. Les personnes ayant le plus faible niveau d'éducation sont plus nombreuses (18,2%) que les personnes plus instruites (pourcentages variants entre 7,6% pour l'enseignement supérieur, 9,5% pour l'enseignement secondaire supérieur et 8,4% pour l'enseignement secondaire inférieur) à se déclarer insatisfaites de leurs relations sociales. Mais, ici aussi, les effets d'interactions avec d'autres variables, dont l'âge et le niveau de revenu, doivent être pris en compte.

Les Enquêtes de santé COVID-19 menées depuis avril 2020 par Sciensano permettent de suivre l'évolution des relations sociales, et en particulier du sentiment de solitude, suite aux mesures successives prises pour endiguer la propagation du coronavirus. **L'enquête menée en juin 2021 révèle qu'en Belgique, 44 % des personnes âgées de 18 ans et plus ne ressentent "pas de solitude", alors que 34% ressentent une solitude "modérée" et 22 % se sentent "très seules"**³².

✓ Soutien social perçu

Dans le volet "Santé sociale" de l'Enquête de santé 2018 de Sciensano, **un indicateur de soutien social perçu est estimé à partir de trois questions :**

- "Combien de personnes sont suffisamment proches de vous pour que vous puissiez compter sur elles lorsque vous avez de graves problèmes ?"

30 Bornand, T., Charlier, J., Juprelle, J., Reginster, I. (2015), L'accès à la mobilité des Wallons. Quel lien avec leurs relations sociales et leurs participations sociales et politiques. In Cardelli R., Bornand T., Brunet S., (eds.) (2014) Le Baromètre Social de la Wallonie, Louvain-la-Neuve, Belgique, Presses Universitaires de Louvain <https://www.iweps.be/publication/barometre-social-de-wallonie/>.

31 Braekman, E., Berete, F., Charafeddine, R., Drieskens, S. (2020), Santé sociale. Enquête de santé 2018. Sciensano https://his.wiv-isp.be/fr/Documents%20partages/SO_FR_2018.pdf. Le rapport fournit des indications sur les intervalles de confiance.

32 <https://covid-19.sciensano.be/fr/projets-de-sciensano>.



- "Dans quelle mesure les gens se préoccupent-ils et s'intéressent-ils à ce que vous faites ?"
- *"Vous est-il facile d'obtenir, en cas de besoin, une aide pratique de vos voisins ?"*

En Région wallonne, en 2018, selon cette enquête, près de **20% (19,6%) des adultes qualifient de 'faible' leur niveau de soutien social**. Le pourcentage de personnes déclarant un faible soutien social est resté constant entre 2008 et 2018.

Ce pourcentage ne varie pas en fonction de l'âge. Les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur sont nettement moins nombreuses que celles ayant un niveau d'instruction moins élevé à signaler un faible soutien social.

Dans le Baromètre social de la Wallonie (BSW) 2012, **plusieurs situations** dans lesquelles une personne pourrait solliciter une aide en dehors de son ménage, en cas de nécessité, **ont été proposées :**

- emprunter une somme d'argent (l'équivalent d'une semaine de revenu),
- se confier ou parler de ses problèmes à quelqu'un ;
- être hébergé en cas de nécessité.

Très peu de personnes disent qu'elles ne trouveront personne pour les aider dans ces situations : 3% disent que personne dans leur famille ne peut les aider, et 10% que personne dans leurs amis ne pourra les aider.

La très grande majorité des personnes interrogées (80%) disent, à l'inverse, qu'elles pour-

ront bénéficier de l'aide de leur famille dans les 3 cas, et un peu plus de la moitié (58%) qu'elles auront de l'aide d'amis dans ces trois situations. La plupart des personnes (86%) tablent sur les ressources conjointes de leurs deux réseaux.

✓ **Solidarité et soins informels**

La question *"Apportez-vous, au moins une fois par semaine, en dehors de votre profession, de l'aide ou des soins réguliers (soins personnels ou activités ménagères) non rémunérés à une ou plusieurs personnes ayant des problèmes liés à l'âge, une maladie chronique, une affection de longue durée ou un handicap?"* a été posée aux personnes de 15 ans et plus dans le volet "Aide informelle" des Enquêtes de Santé 2013 et 2018³³.

La part d'aidants informels de 15 ans plus a connu une forte augmentation en Wallonie (de 8,0% en 2013 à 15,1% en 2018). Le taux le plus élevé a été observé en 2018 dans la tranche d'âge des 55-64 ans (23,9%). En 2018, en Wallonie, aucune différence significative n'a été relevée dans le pourcentage d'aidants informels selon le niveau d'instruction.

En 2018, la moitié des aidants informels wallons de 15 ans et plus prodiguent le plus souvent de l'aide ou des soins à des membres de la famille qui n'appartiennent pas à leur ménage. Environ un tiers (31,3%) aident le plus des membres de leur ménage et 18,4% s'investissent en majorité pour des personnes qui ne font partie ni de la famille, ni du ménage.

Près des trois quarts des aidants (73,5%) consacrent à cette activité moins de 10h par semaine ; 13,5% entre 10 et 19 heures et 13% au moins 20h par semaine.

33 Braekman, E., Charafeddine, R., Drieskens, S. (2019), Enquête de santé 2018 : Aide informelle Sciensano. https://his.wiv-isp.be/fr/Documents%20partages/IC_FR_2018.pdf.

Loisirs et pratiques culturelles

✓ Loisirs et pratiques culturelles des enfants et des jeunes

Les loisirs, formels ou informels, sont l'occasion de créer des relations durables et des amitiés avec d'autres enfants ou jeunes.

Pratiques informelles de loisirs chez les jeunes

Un peu plus de la moitié des jeunes de 5^{ème} et 6^{ème} primaire et de 3^{ème} 4^{ème} secondaire, interrogés dans le cadre de l'enquête CASPER PReCoM de 2017, affirment **passer du temps**

hors de chez eux au moins une fois par semaine (dans la rue, les parcs, etc.) afin de se promener, flâner, discuter, ou jouer³⁴. Ce sont surtout les jeunes plus âgés qui mettent en avant cette activité, bien souvent sans autre objectif partagé que le plaisir d'être ensemble.

Les deux tiers des jeunes interrogés (67%) dans le cadre de cette enquête écoutent de la musique tous les jours ; trois-quarts (75%) lisent des livres, BD ou mangas sur papier³⁵ ; un pourcentage équivalent dit jouer à des jeux de société et 87% à des jeux vidéo.



34 Etude du CASPER (Centre d'Anthropologie, Sociologie, Psychologie – Études et Recherches) et du PReCoM (Pôle de recherches sur la Communication et les Médias) de l'université Saint Louis : Moll, O., Prétat C. (chercheuses) ; Delchambre, J.-P., Marquis, N., Patriarche G. (promoteurs), Enquête réalisée en 2017 pour l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) et l'Observatoire des politiques culturelles (OPC). Cité dans De Wilde, J., Van Campenhoudt, M. (2021), *Les loisirs et pratiques culturelles des jeunes à l'ère du numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles* <https://opc.cfwb.be/publications/collection-cogitopc-oejaj/> Enquête menée dans les écoles auprès de 1.263 jeunes selon une méthode d'échantillonnage basée sur des échantillons stratifiés non proportionnels avec constitution de grappes. Une analyse en fonction du niveau socio-économique ou socio-culturel des ménages est en préparation.

35 Résultats en synthèse : <https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications OPC/Cogit OPC OEJAJ/index.pdf> Sur les pratiques différenciées de lecture, voir aussi le rapport PISA de Bricteux, S., Crépin, F., Quittre, V., Lafontaine, D. (2021), *Résultats de PISA 2018 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les jeunes de 15 ans et la lecture*. ASPE, U Liège http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=16271&do_check=UYTTAESUVI.

Le rapport sur les "Indicateurs nationaux des droits de l'enfant "Make them count", établi par la Commission nationale pour les droits des enfants³⁶ relève que l'on manque de données sur le droit au repos. Deux résultats de l'enquête HBSC de 2014 sont repris dans ce rapport : **un cinquième (19%) des jeunes disent ne pas avoir assez de temps pour eux et, un pourcentage équivalent (20%), qu'ils n'ont jamais ou rarement pu faire ce qu'ils désiraient durant leur temps libre.** Ces proportions sont plus élevées au fur et à mesure que l'âge augmente et dans les familles dont le niveau d'aisance est moins élevé.

En 2019, lors de la consultation des enfants pour l'évaluation du Plan d'action relatif aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, plus d'un élève du secondaire sur deux (1^{ère} à la 5^{ème}) affirmait manquer de temps libre. La surcharge de travail scolaire était la raison la plus souvent pointée par ces jeunes (62%)³⁷.

Affiliations des jeunes

Selon les dernières données publiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en 2020, en Wallonie, près de 100.000 jeunes (97.274) étaient affiliés à un mouvement de jeunesse³⁸, un chiffre en légère augmentation par rapport aux deux années précédentes³⁹.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, on estime qu'**un jeune sur six, scolarisé dans les deux dernières années du primaire ou en 3^{ème} et 4^{ème} secondaire, est inscrit dans un mouvement de jeunesse.** Les plus jeunes sont proportionnellement plus nombreux que les adolescents du deuxième degré de l'enseignement secondaire à être affiliés à un mouvement de jeunesse (enquête CASPER PReCoM).

En conclusion du dispositif de recherche mis en place par l'OEJAJ en 2013 pour mieux comprendre les mécanismes d'affiliation des jeunes de 12 à 16 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles⁴⁰, plusieurs facteurs déterminant les processus d'affiliation sont cités.

"La participation à des groupes formels est moins répandue chez les jeunes qui évoluent dans des milieux familiaux connaissant des difficultés d'ordre économique. De même, les jeunes ayant connu l'échec scolaire à une ou plusieurs reprises sont moins souvent insérés dans des groupes d'affiliation formels que les autres" (page 164).

L'externalisation des cercles familiaux et scolaires se marque clairement entre 12 et 16 ans. L'étude relève que :

"Les jeunes habitant loin des centres urbains pointent également le manque d'infrastructures et de transports publics comme obstacles à l'affiliation. Sur ce dernier point, il apparaît plus généralement que les jeunes ayant accès à une multiplicité de moyens de déplacement sont aussi davantage affiliés que ceux qui n'ont pas cette chance" (page 166)⁴¹.

Selon cette étude, **un jeune sur six n'a jamais pris part à des groupes formels** de toute sa vie.

Pratiques culturelles des jeunes

Selon l'enquête CASPER PReCoM de 2017 (graphique 1), la quasi-totalité des jeunes de fin de primaire et du 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire va, au moins de temps en temps, au cinéma en dehors de l'école. Les autres pratiques culturelles sont moins fréquentes : ainsi, la moitié (49%) des jeunes interrogés va voir des spectacles (danse, théâtre, ...), un pourcentage quasi équivalent (46%) vi-

36 D'hondt S. Péters C. (2016), Indicateurs nationaux des droits de l'Enfant. Make them count, Bruxelles, Commission nationale pour les droits de l'Enfant, <https://ncrk-cnde.be/fr/projets/indicateurs-nationaux-droits-de-l-enfant/>.

37 https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/PublicationsTravaux/Rapports_d_evaluation/Nos_droits_nos_voix/rapportquantifinal.pdf

38 Faucons, guides, patros, scouts, scouts et guides pluralistes.

39 https://public.tableau.com/app/profile/statistique.mfwb/viz/AGC_SGEP_AFFMJ_1/Tableaudebord.

40 OEJAJ - Sonocom-sprl (2013), Recherche visant à mieux comprendre les mécanismes d'affiliation des jeunes de 12 à 16 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles - <https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/les-affiliations-des-jeunes-de-12-a-16-ans/>

41 Pour une cartographie des maisons et centres de jeunes en Wallonie, voir https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=14%20&sel_niveau_catalogue=T



site des musées et des expositions. Un tiers des jeunes interrogés assiste à des concerts (35%) ou fréquente une bibliothèque (34%) pour lire ou emprunter des livres, BD ou mangas. Parmi les pratiques plus actives, les activités créatives (bricolage, dessin, sculpture, peinture, ...) sont citées par 56% des jeunes, 31% jouent d'un instrument de musique ou pratiquent le chant et 11% font du théâtre.

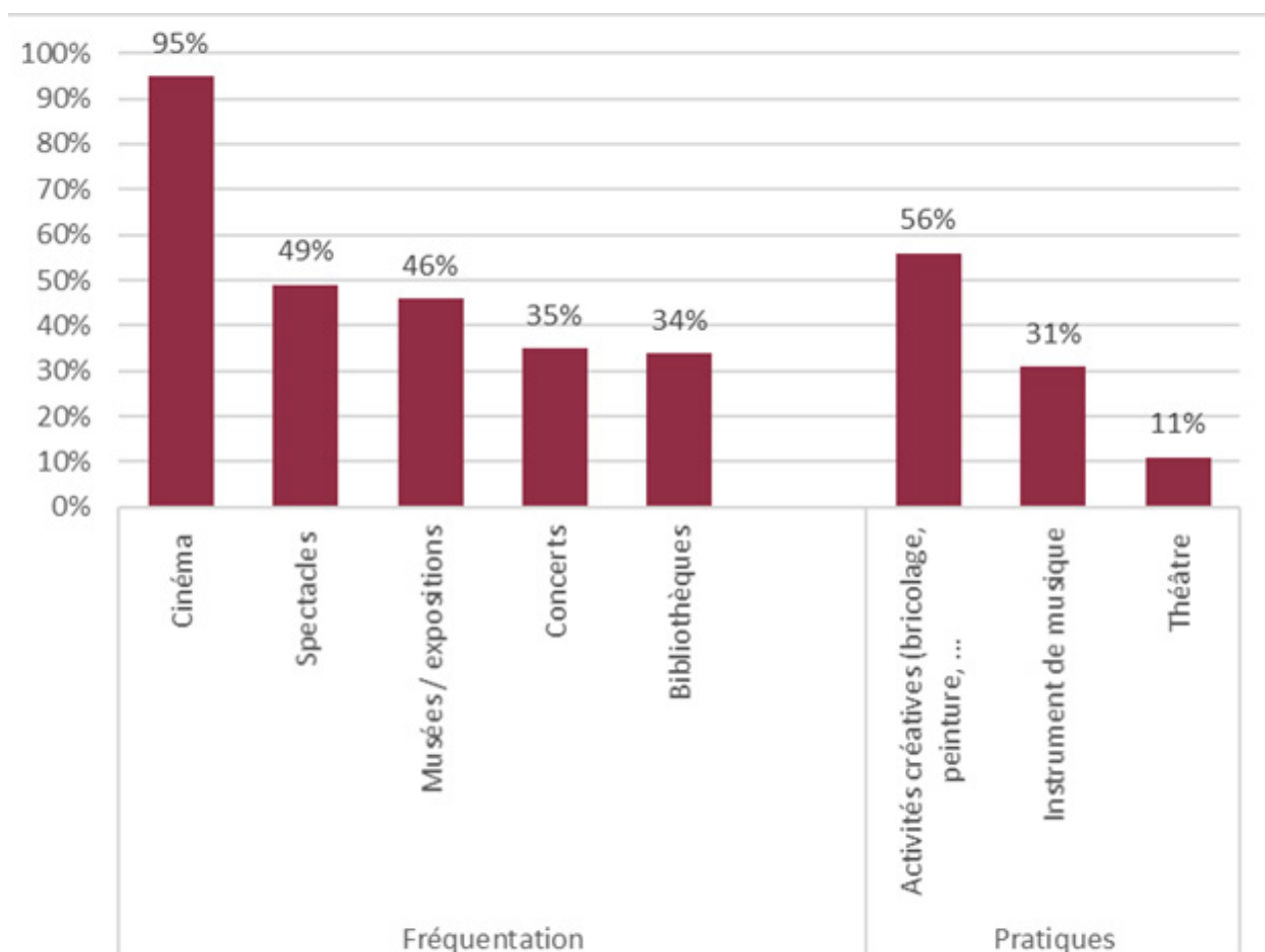
Les chercheurs mettent en avant un effet "cumulatif" selon lequel la fréquentation d'une institution est souvent liée à la fréquentation d'une autre institution ; cet effet est observé aussi dans le cas des pratiques : les mêmes enfants pra-

tiquent souvent plusieurs activités culturelles.

Les spectacles, les musées/expositions et les bibliothèques sont plus fréquentés par les jeunes de fin de primaire que par ceux de 3^{ème} et 4^{ème} secondaire. À l'inverse, le cinéma est plus fréquenté par les jeunes de 3^{ème} et 4^{ème} secondaire.

En conclusion de leurs premières analyses des résultats de l'enquête CASPER PReCoM, De Wilde et Van Campenhoudt relèvent qu'il convient de parler de cultures juvéniles, au pluriel, tant les pratiques et les goûts culturels se différencient selon l'âge, le sexe ou l'origine sociale⁴².

Graphique 5 : Fréquentation et pratiques culturelles des enfants / jeunes en dehors de l'école (au moins de temps en temps)



Source : Enquête CASPER PReCoM 2017. Calculs OEJAJ / OPC

42 Ces auteures ont développé une typologie de profils des pratiques culturelles et loisirs des jeunes. https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications OPC/Cogit OPC OEJAJ/Cogit OPC OEJAJ_n2_2_.pdf.

Pratique sportive des jeunes

Selon l'enquête HBSC, en 2018, **plus de la moitié (52,3%) des jeunes wallons scolarisés en 5ème et 6ème primaire ou dans l'enseignement secondaire ont déclaré pratiquer un sport plus de 3 jours par semaine pendant leur temps libre**⁴³. Près de 7% (6,8%), par contre, ne pratiquent aucun sport, et plus d'un tiers (38,6%) le font moins de 3 fois par semaine. **La fréquence de la pratique d'un sport a tendance à diminuer avec l'âge** ; elle est plus faible dans les années terminales du secondaire.

Dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la proportion d'élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secondaire qui pratiquent un sport au moins trois fois par semaine était plus élevée dans l'enseignement général et technique de transition (51,0 %) que dans l'enseignement technique de qualification (44,9 %) et dans l'enseignement professionnel (39,7 %) ⁴⁴.

Un résultat intéressant mis en évidence dans l'enquête CASPER PReCoM, menée en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017, est que plus de 80 % des jeunes qui jouent au moins de temps en temps à des jeux vidéo affirment pratiquer une activité physique (au moins quelques fois par mois). Ce taux est moins important pour les jeunes qui ne jouent absolument jamais à des jeux vidéo (69 %) ⁴⁵.

Télévision, jeux internet, vidéos : pratiques des jeunes

Dans le rapport "Alimentation, activité physique, sédentarité et sommeil" de l'enquête

HBSC de 2018⁴⁶, on relève que **69% des adolescents scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles passaient au moins deux heures par jour en semaine devant la télévision, 55% jouaient à des jeux vidéo au moins deux heures par jour et 62% utilisaient internet au moins deux heures par jour.**

La proportion d'élèves regardant la télévision au moins deux heures par jour augmentait avec le niveau scolaire jusqu'en début de secondaire et se stabilisait dans les niveaux supérieurs de l'enseignement secondaire. Cette proportion a diminué entre 2002 et 2010, et a ensuite connu une forte augmentation entre 2010 et 2018, signe de l'évolution de l'usage de la télévision ces dernières années, avec l'utilisation répandue de "télévisions connectées" et de plateformes telles que Netflix® et Youtube® (Lebacqz, Dujou et al, 2020, op.cit. page 22).

Dans les 2^{ème} et 3^{ème} degré du secondaire, la proportion d'élèves consacrant au moins **deux heures par jour à jouer à des jeux vidéo** était plus élevée dans l'enseignement technique de qualification (65,8%) et professionnel (68,5%) que dans l'enseignement général et technique de transition (47,8%) (Lebacqz, Pedroni et al, 2020, op.cit. page 35.).

La part de ces mêmes adolescents qui, selon cette enquête de 2018, utilisaient internet au moins deux heures par jour était plus élevée dans l'enseignement technique de qualification (80,6 %) et professionnel (85,2 %) que dans l'enseignement général et technique de transition (69,2 %) (Lebacqz, Pedroni et al, 2020,

43 Eggen M., Bellanger A., Lebacqz T., Pedroni C., Desnoux V., Holmberg E., Dujou M., Castetbon K. (2020), Alimentation, activité physique, sédentarité et sommeil – Région wallonne. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC en Belgique francophone. Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES), École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles. https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc2018-tbr-alimentation-sommeil-wal_1618241276531-pdf

44 Lebacqz T., Pedroni C., Desnoux V., Holmberg E., Moreau N., Dujou M., Castetbon K. (2020) Alimentation, activité physique, sédentarité et sommeil. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC en Belgique francophone Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES), École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles. https://www.ulb.be/medias/fichier/hbsc2018-alimentation-activ-phys-sedentarite-sommeil_1618224697636-pdf.

45 De Wilde, J., Van Campenhoudt, M. (2021), Les loisirs et pratiques culturelles des jeunes à l'ère du numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles <https://opc.cfwb.be/publications/collection-cogitopc-oejaj/> page 12.

46 Lebacqz, Pedroni et al, 2020, op.cit..



op.cit. page 36)⁴⁷. La part d'élèves déclarant consacrer au moins deux heures par jour à l'utilisation d'internet a suivi une tendance linéaire à l'augmentation entre 2002 et 2018, en particulier chez les élèves de l'enseignement secondaire (Lebacqz, Dujou et al, 2020, op.cit. page 23).

L'intérêt du volet "Relations sociales et vie à l'école" de l'enquête HBSC 2018⁴⁸ est qu'il rend compte de l'usage par les jeunes des moyens de communication en ligne pour communiquer avec leurs amis, leurs proches. En 2018, **62 % des adolescents scolarisés en Wallonie communiquaient fréquemment avec leurs amis proches via des moyens de communication en ligne : 38,9% "presque toute la journée" et 23,5% "plusieurs fois par jour"**. Les fréquences de contact en ligne avec des amis d'un groupe plus large sont plus faibles : 32,4% au moins plusieurs fois par jour, 18,3% chaque jour ou presque et 21,5% moins d'une fois par semaine. Par ailleurs, 41,8% des adolescents communiquaient en ligne au moins plusieurs fois par jour avec d'autres personnes telles que leurs frères et sœurs, parents, élèves de la classe. Seuls un peu plus d'un quart (25,6%) communiquaient en ligne régulièrement avec des 'amis connus sur internet', 60 % des adolescents ne communiquaient jamais ou n'étaient pas concernés par le fait de communiquer avec des personnes connues sur internet.

De manière générale, **un peu plus d'un tiers (36,7%) des jeunes wallons interrogés disaient préférer les interactions sociales en ligne**. Dix-neuf pour cent étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation "Je parle

plus facilement de secrets sur internet qu'en face d'une personne".

Quelques éléments d'un usage problématique d'internet ont également été mis en évidence : ainsi 30,3% des jeunes disaient qu'ils avaient déjà essayé de passer moins de temps sur les réseaux sociaux, mais sans y réussir ; 17,8% qu'ils s'étaient fort disputés avec leurs parents, frères ou sœurs à cause de leur utilisation des réseaux sociaux.

✓ Vie associative et affiliations des adultes

Selon le BSW 2018, **un peu plus de 4 adultes wallons sur 10 (45,6%) étaient membres d'au moins une association**, qu'elle soit culturelle ou artistique, sportive, humanitaire, religieuse ou philosophique, sociale, politique ou de loisirs. Ce pourcentage est assez stable depuis une quinzaine d'années⁴⁹. Ce taux relativement important et sa stabilité au cours du temps, témoignent **de l'importance structurante du milieu associatif** dans la société belge et plus particulièrement en Wallonie.

Les personnes peuvent adhérer à une ou plusieurs associations. Un quart des Wallons n'est membre que d'une association, 12% de deux, 5% de trois et 4% de quatre ou plus.

Environ un adulte wallon sur cinq est affilié à un club ou une association sportive (22,6%), 11,1% à une association culturelle et 9,2% à une association humanitaire (MSF, Croix-Rouge, ...). Les autres affiliations concernent des proportions moindres de citoyens : associations professionnelles (5,9%), environnement et défense des animaux (5,8%), associations religieuses ou philosophiques (5,5%), groupes de pensionnés (4,3%)⁵⁰.

47 Sur ce thème, voir aussi Bricteux, S., Quittre, V., Dupont, V. Lafontaine, D. (2020), Talis et Pisa 2018 Le numérique dans la vie scolaire et quotidienne des jeunes ASPE, U Liège http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=16046&do_check=DUAUJWRNKG.

Des données plus récentes, publiées par l'Agence wallonne du numérique dans son "Baromètre 2021 de la maturité numérique des citoyens wallons" rendent compte de la progression dans l'usage d'Internet dans toutes les classes d'âge et dans tous les niveaux d'éducation. <https://content.digitalwallonia.be/post/20210916135353/2021-09-Barome%CC%80tre-Citoyens-2021-Compleet.pdf>.

48 Pour des données wallonnes sur le volet "Relations sociales" de l'enquête, voir Bellanger et al. 2020, op.cit.. Pour des données sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, voir Holmberg et al., 2020, op.cit.

49 L'affiliation syndicale n'est pas prise en compte dans ce taux. Seules les affiliations actuelles sont comptabilisées. Baromètre social de la Wallonie (BSW). Plus de détails, voir Chiffres clés de la Wallonie Taux d'affiliation à une association https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2021/09/C001-TX.ADH_ASSOC_-092021_full1.pdf.

50 Ces valeurs sont assorties d'intervalles de confiance qui indiquent la marge d'erreur dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats. Cette marge d'erreur est liée à la taille de l'échantillon et à la valeur du taux (voir Chiffres clés, op.cit.).



Le niveau d'éducation exerce clairement un effet sur le taux d'affiliation : les personnes qui sont diplômées de l'enseignement supérieur sont 65,6% à être affiliées à au moins une association, alors que celles dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement secondaire supérieur ne le sont qu'à 41,8% et celles qui n'ont pas atteint ce niveau représentent 31,1%.

Les personnes qui sont dans une situation économique difficile sont proportionnellement moins nombreux à être membres d'associations que celles qui disent qu'elles n'ont pas de difficultés à boucler les fins de mois. La catégorie d'âge et le type de ménage ne semblent pas particulièrement déterminants pour l'affiliation associative.

Un tiers (34%) des répondants au Baromètre social de la Wallonie (BSW) 2012 disaient avoir exercé cinq fois ou plus **une activité de bénévolat dans une association** au cours des 12 derniers mois. A l'inverse, 43% ne s'étaient pas impliqués comme bénévole dans une association⁵¹.

Dans son rapport de 2020, la Fondation Roi Baudouin⁵², se basant sur l'Enquête sur les Forces de travail de 2019, fournit quelques statistiques sur l'engagement volontaire⁵³ exercé directement en faveur de personnes extérieures au ménage. **Près de 8% (7,8%) des Wallons sont engagés volontaires** : 6,6% dans un cadre organisé, et 1,2% en dehors. En moyenne, ces personnes consacrent 14,4 heures par semaine à cette activité. Ces activités s'exercent en très grande majorité (82,2%) dans des organisations du secteur associatif,

7,7% dans le secteur public, 4,7% dans des initiatives citoyennes, 1,7% dans des entreprises sociales, le solde étant indéterminé.

La proportion de volontaires est plus élevée parmi les personnes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur : bachelier (9,6%) et en particulier master (16,9%). Parmi les diplômés de l'enseignement secondaire, un peu moins de 5% s'engagent comme volontaires ; moins de 2% des personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire s'engagent comme volontaires.

En Région wallonne, ce sont les 15-29 ans qui déclarent le moins avoir une activité de volontariat : 4,7 % contre 6,7 % à 7,9 % dans les autres classes d'âges (Hustinx, Dudal, 2020, op.cit. p. 23).

Le rapport "Citoyenneté et pauvreté" publié en 2018 par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale met en évidence quelques-uns des éléments qui limitent les possibilités de loisirs et de travail bénévole des personnes qui bénéficient d'aides et d'allocations⁵⁴. Ce rapport cite notamment le fait que toute personne qui perçoit des allocations et souhaite participer à une activité volontaire doit en faire la déclaration à son organisme de paiement.

Convictions et pratiques religieuses

Se basant sur les résultats d'un sondage réalisé en 2019 sur "Les Belges francophones et la religion", le dernier rapport de l'Observatoire des religions et de la laïcité (ORELA) de l'ULB⁵⁵

51 Cardelli, R., Bornand, T. (2015), Sentiment d'impuissance et engagement : quelle articulation ? In Cardelli R., Bornand T., Brunet S.(eds.) (2014), Le Baromètre Social de la Wallonie, Louvain-la-Neuve, Belgique, Presses Universitaires de Louvain.

52 Hustinx L., Dudal P. (2020), Le volontariat en Belgique en 2019. Chiffres clés Département de sociologie, Université de Gand, à la demande de la Fondation Roi Baudouin <https://media.kbs-frb.be/fr/media/8049/Le%20volontariat%20en%20Belgique>. Enquête menée pour moitié par internet et pour moitié par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de ménages comptant au moins une personne âgée de 15 à 76 ans.

53 On entend dans cette étude par 'volontariat', toute activité qui :

- est exercée sans rétribution ni obligation ;
- est exercée au profit d'une ou de plusieurs personnes autres que celle qui exerce l'activité, d'un groupe ou d'une organisation ou encore de la collectivité dans son ensemble ;
- est organisée par une organisation autre que le cadre familial ou privé de celui qui exerce l'activité ;
- n'est pas exercée par la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de services ou d'une désignation statutaire.

54 Etre citoyen, c'est pouvoir assumer des responsabilités. A partir de la page 62 <https://www.luttepauvrete.be/publications/rapport9/versionintegrale.pdf>.

55 Vileno A.M., Schreiber, J.Ph., Vanderpelen-Diagre, C. (2021), Les religions et la laïcité en Belgique. Rapport ORELA 2020, ULB, CIERL.



présente une répartition des adhérents à différentes convictions en Belgique francophone. "Le catholicisme demeure la première religion en Wallonie et à Bruxelles (37%), mais le chiffre n'est que légèrement supérieur à celui des personnes se définissant comme athées ou agnostiques (35%). Si on cumule les différentes confessions chrétiennes, le chiffre atteint 46% des répondants, alors que les musulmans, en Belgique francophone, représentent un peu plus de 10% des sondés. Par ailleurs, parmi les personnes revendiquant une appartenance convictionnelle, seules 23% disent appartenir à une communauté religieuse, spirituelle ou philosophique. Parmi ces "pratiquants", 47% participent au moins une fois par semaine à un événement lié à la communauté à laquelle ils appartiennent et le chiffre est de 3% pour la participation quotidienne" (page 158).

Le sondage IPSOS réalisé pour ORELA antérieurement (2016)⁵⁶, donnait quelques indications selon les régions de domicile. En Wallonie, 47% des personnes interrogées se déclaraient catholiques non pratiquants, 21% catholiques pratiquants, et pour un quart, incroyants, indifférents, athées ou agnostiques. Les autres identités religieuses étaient très faiblement représentées en Wallonie. Chez les catholiques, plus on est jeune, moins l'on pratique, la tendance s'inverse chez les musulmans : la pratique y est davantage le fait des plus jeunes.

✓ Loisirs et pratiques culturelles des adultes

Une cartographie des infrastructures culturelles (centres culturels, bibliothèques, musées, centres d'expression créative) en Wallonie est disponible sur le site Walstat⁵⁷.

L'enquête quantitative menée en 2017 par l'Observatoire des Politiques culturelles (OPC)⁵⁸ s'articule aux précédentes démarches d'analyse, détaillées dans leurs publications⁵⁹ tout en innovant dans la couverture de pratiques qui relèvent tant de la 'culture cultivée' que des activités du 'temps choisi'. L'éventail des activités couvertes dans l'enquête est très large. Seuls quelques éléments seront repris dans cet aperçu. Le niveau d'instruction et l'âge⁶⁰ déterminent ces pratiques.

Dans la catégorie des 'Arts vivants', c'est la fréquentation de concerts de musique pop, folk, rock ou jazz qui arrive en tête en 2017 avec 32% des répondants qui déclarent avoir assisté au moins une fois au cours des 12 derniers mois à un concert; 30% disent avoir assisté à un festival⁶¹, 29% sont allés au théâtre, 20% ont assisté à un spectacle de danse, 19% à un spectacle d'humoriste, 15% à un concert de musique classique, ... Au total **62,5% des habitants de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont pratiqué, au cours des 12 derniers mois, au moins une activité de loisirs de la catégorie des Arts vivants**. Plus le niveau de diplôme

56 Sondage Ipsos-ORELA-RTBF-Le Soir réalisé en janvier 2016 par téléphone auprès de 600 Belges francophones de 18 ans et plus (300 en Wallonie, 300 à Bruxelles), analysé notamment par Sägerser, C., Schreiber J.Ph. et Vanderpelen-Diagre, C. dans <https://o-re-la.ulb.be/index.php/analyses/item/1476-un-sondage-orela/ipsos/le-soir/rtbf-les-belges-francophones-et-la-religion>.

57 https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=14%20&sel_niveau_catalogue=T.

58 Enquête réalisée en partie en face à face au domicile et en partie par téléphone sur un échantillon stratifié à plusieurs degrés de l'ensemble de la population belge de 16 ans et plus, habitant la Région de Bruxelles Capitale ou la Région wallonne et maîtrisant suffisamment le français pour répondre au questionnaire. Au total, 3.014 questionnaires complets et valides ont été récoltés. Van Campenhout M., Guérin M. (2020), Études" n°8 : Pratiques et consommations culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles.

59 <https://opc.cfwb.be/publications/> voir notamment celle qui porte sur les Pratiques et participation culturelles de la population d'origine étrangère de "première et deuxième générations" résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles. Voir aussi l'étude de Paindavaine I. (2020), Le secteur culturel à l'épreuve de la crise sanitaire. (Première vague). <https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications OPC/Cogit OPC/Cogit OPC n 7ok.pdf>.

60 Sur cette variable en particulier, voir notamment Van Campenhout M. (2020), La fréquentation des institutions culturelles selon l'âge. <https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications OPC/Cogit OPC/Cogit OPC n5.pdf>.

61 Une enquête a porté spécifiquement sur le public des festivals. Voir Van Campenhout M. (2018), *Enquête sur les publics des festivals de musique de la Fédération Wallonie-Bruxelles : quelques analyses descriptives* : <https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications OPC/Cogit OPC/Cogit OPC n2.pdf>.



est élevé ou moins l'âge est élevé, plus les personnes ont tendance à avoir eu au moins une activité de la catégorie "Arts vivants" au cours des 12 derniers mois, et inversement.

Ces tendances sont observées également dans la catégorie d'activités Arts visuels. Dans cette catégorie, c'est le cinéma qui est l'activité la plus souvent citée : 61% des personnes interrogées y ont été au moins une fois au cours de l'année écoulée ; 39% ont visité au moins une exposition d'art, de peinture, de sculpture, de photographie ; un pourcentage équivalent (38%) a visité un monument historique ou un musée⁶², ... Au total, **75% des francophones de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont pratiqué, au cours des 12 derniers mois, au moins une activité de loisirs de la catégorie des Arts visuels.**

Selon cette enquête, un tiers (32%) des personnes interrogées ont fréquenté une bibliothèque au cours des 12 derniers mois⁶³.

Au-delà de la fréquentation d'institutions culturelles, parmi les autres activités extérieures, figurent notamment les 'sorties flâneries' qui englobent les activités de shopping. Ainsi, si 77% des personnes interrogées font des courses au marché ou au supermarché chaque semaine, 17% passent du temps chaque semaine à faire du shopping ou du lèche-vitrines.

Plus des deux tiers des personnes interrogées (69%) se promènent dans les espaces verts en ville au moins quelques fois sur une année. De même, 64% se promènent dans la campagne ou dans la forêt.

Les sorties divertissements peuvent être de divers ordres : on relève ainsi que trois-quarts (77%) des personnes interrogées sont sorties au moins quelques fois le soir pour aller au restaurant, et 52% pour aller dans un bar ou un café. De même, un peu plus de la moitié (54%) ont participé à une fête gratuite ouverte au public.

Les pratiques culturelles "intérieures" (la cuisine et l'expérience culinaire, le bricolage, s'occuper d'un jardin potager ou d'agrément ou encore s'adonner aux activités de bien-être et de développement personnel) et activités artistiques telles que le chant, la photographie, la peinture, etc. ont également été analysées en détail dans le rapport.

Parmi les pratiques créatives, on distingue notamment la pratique musicale : **26% des répondants déclarent jouer d'un instrument, ne serait-ce qu'un peu** ; 5% des habitants de la Fédération Wallonie-Bruxelles disent avoir composé des musiques ou participé à la composition de musiques au cours des 12 derniers mois. Dans un autre registre artistique, **29% des personnes interrogées disent faire de la photographie, 19% de la peinture ou du dessin, 16% du tricot, de la broderie, du crochet ou de la tapisserie.**

Face au développement de ces pratiques, les chercheurs font l'hypothèse d'un déplacement de la fréquentation culturelle à une pratique culturelle plus active et expérientielle, plus largement accessible aussi dans la mesure où ces pratiques créatives ne sont pratiquement pas liées au niveau d'instruction, pratiques qui plongeraient les personnes dans des activités qui relèvent d'une esthétique élargie au champ de la sensibilité et des émotions⁶⁴.

Près de la moitié (46%) des habitants de la Fédération Wallonie-Bruxelles écoutent **la radio** tous les jours ou presque. Sur les 89% de personnes qui possèdent **une télévision**, ils sont 70% à la regarder tous les jours et 14% à la regarder plusieurs fois par semaine, soit 84% à la regarder de manière régulière.

Sur les habitants de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui utilisent un ordinateur/ une tablette à des fins non professionnelles, 60% déclareraient, en 2017, y consacrer moins de 3h par jour en semaine et 35% déclarent

62 Sur la fréquentation des musées voir aussi Gosse V., Gohy F. (2015), Etude N°6 Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications OPC/Etudes/Etudes_N_6_BD.pdf.

63 Le pourcentage d'utilisateurs emprunteurs des bibliothèques publiques est un des éléments repris dans l'Indice de situation sociale en Wallonie https://icpi.iweps.be/indice-situation-sociale-wallonie.php?iss_indicateur_id=775162.

64 Dal, C., Demonty, F., Harzé, J., Delchambre, J.P., Genard, J.L., Schaut, C., Vander Gucht, D. (2015), Les pratiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Regards croisés. https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications OPC/Etudes/Etudes_N5_BD.pdf.



y consacrer plus de 3h par jour en semaine ; en ce qui concerne le week-end, 56% des utilisateurs le font moins de 3h par jour et 39% plus de 3h⁶⁵. En outre, 37% des personnes qui utilisent un ordinateur/une tablette à des fins non professionnelles estiment que l'ordinateur/la tablette leur manquerait beaucoup s'ils devaient s'en passer pendant deux mois, 22% assez, 15% peu et 26% pas du tout.

Les deux principales pratiques internet, en 2017, étaient la recherche d'informations (91% des personnes qui utilisent Internet) et l'échange d'emails (82% des personnes qui utilisent Internet). Enfin, 77% des usagers d'Internet en 2017 fréquentaient les réseaux sociaux.

Relevons pour terminer que 34% des répondants déclarent pratiquer leurs loisirs principalement seuls. Toutefois, un quart des répondants disent pratiquer principalement leurs activités avec des amis, 21% en famille ou avec certains membres de la famille et 17% en couple.

L'édition 2021 du rapport sur l'Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS)⁶⁶ commente les effets de la pandémie sur les pratiques de loisirs. Selon la sixième Enquête de santé COVID 19 de Sciensano (avril 2021)⁶⁷, plus de huit personnes sur dix âgées de 18 ans et plus ont indiqué que la crise avait eu un impact négatif sur leurs activités de loisirs (85%) et cette proportion a augmenté par rapport à septembre 2020 (70%). 9% estiment que la crise n'avait aucun impact et 6% rapportaient un impact positif. Il n'y avait pas de différence significative selon le sexe et le niveau d'éducation. L'impact négatif de la crise sur les loisirs était le plus souvent rapporté chez les personnes

âgées de 30 à 49 ans (90%), les personnes seules avec enfant(s) (83%) et les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé (91% des diplômés du supérieur).

✓ **Tourisme et vacances**

Une cartographie communale des établissements d'hébergement touristiques (et des nuitées) et des attractions touristiques (et des visites) par type est disponible sur le site Wals-tat⁶⁸.

Une enquête fédérale fournit, sur une base trimestrielle⁶⁹, des statistiques sur le nombre de voyages selon la région de résidence et selon les zones de destination (dont Ardennes et Villes d'Arts⁷⁰). Ces données permettent notamment de mesurer l'effet sur ce secteur des restrictions imposées dans un contexte de pandémie⁷¹.

En 2019, d'après l'*Observatoire du Tourisme wallon* (OTW) du *Commissariat général au Tourisme* (CGT), 35% des visiteurs des attractions d'intérêt culturel (châteaux et citadelles, demeures et monuments historiques, musées) ou naturel (grottes et cavernes, jardins, parcs et réserves, parcs animaliers et zoos) proposées en Wallonie étaient des Belges francophones⁷². Cet indicateur est intégré dans (ISS), calculé par l'IWEPS⁷³.

Le rapport 2021 sur l'*Indice de situation sociale de la Wallonie* (ISS), reprenant les données de la *sixième Enquête de santé COVID 19 de Sciensano* (avril 2021) (op.cit.), met en évidence l'impact de la pandémie sur les voyages et les vacances. Plus de huit personnes sur dix de 18 ans et plus déclarent que la crise a eu un impact négatif au niveau de leurs voyages et de leurs vacances (84%), pourcentage en

65 Pour des données complémentaires et plus récentes sur l'usage des technologies de l'information par les Wallons, voir le Baromètre 2021 de maturité numérique des citoyens wallons. op.cit. ou les données de l'enquête fédérale <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/utilisation-des-tic-aupres-des-menages#figures>.

66 <https://www.iweps.be/publication/indice-de-situation-sociale-de-la-wallonie-iss-8e-exercice-focus-sur-les-impacts-de-la-crise-de-la-covid-19-sur-les-conditions-de-vie-et-les-inegalites-sociales-en-wallonie/>.

67 <https://www.sciensano.be/en/biblio/sixieme-enquete-de-sante-covid-19-resultats-preliminaires>.

68 https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=11%20&sel_niveau_catalogue=T.

69 <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/enquete-sur-les-vacances-et-les-voyages#figures>.

70 Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Louvain, Malines, Liège, Namur, Charleroi et Mons.

71 Voir aussi Observatoire wallon du Tourisme. (2021), Impact économique de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme wallon en 2020. <https://www.iweps.be/publication/impact-economique-de-la-crise-sanitaire-sur-le-secteur-du-tourisme-wallon-en-2020/>.

72 <https://www.tourismewallonie.be/wallonie-touristique-en-chiffres-1>.

73 https://icpib.iweps.be/indice-situation-sociale-wallonie.php?iss_indicateur_id=775161.



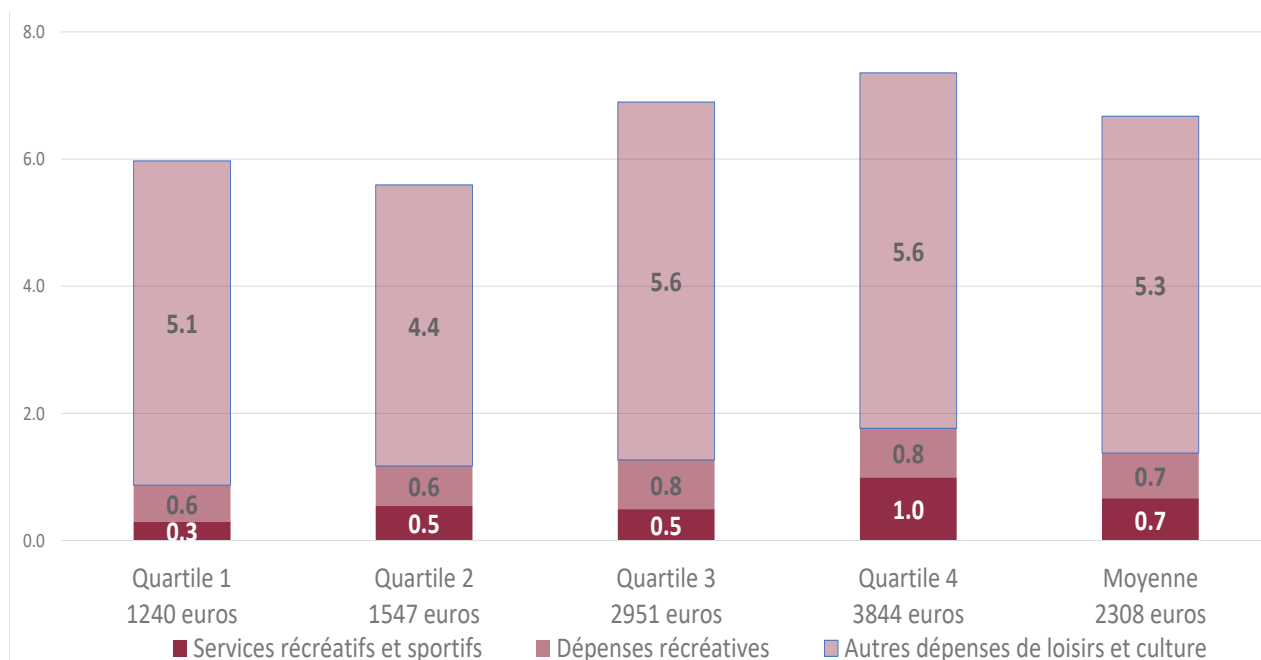
légère augmentation depuis septembre 2020 (79%).

Enfin, 14% ne ressentait aucun impact et 2% estimaient que la crise était positive à ce niveau. Les personnes impactées au niveau des voyages ou vacances se situaient plus souvent parmi les 18 à 64 ans (entre 81% à 90%), les personnes vivant en couple avec enfant(s) (88%), les personnes vivant en couple sans enfant (84%) ainsi que les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (91% des diplômés de l'enseignement supérieur).

✓ Accessibilité financière aux activités culturelles et de loisir

Selon l'Enquête 2018 sur les budgets des ménages EU-HBS, les ménages wallons consacrent en moyenne 6,7% de leur budget aux dépenses pour la culture et les loisirs (graphique 2). Si cette proportion varie peu selon les niveaux de revenu, les montants eux passent de 1.240 euros par an en moyenne pour les ménages du quartile inférieur, à plus du triple (3.844 euros en moyenne) pour les ménages du quartile supérieur.

Graphique 2 : Montant et répartition des dépenses annuelles moyennes pour la culture et les loisirs des ménages wallons, par quartile de revenus, en pourcentage de la consommation totale (2018)

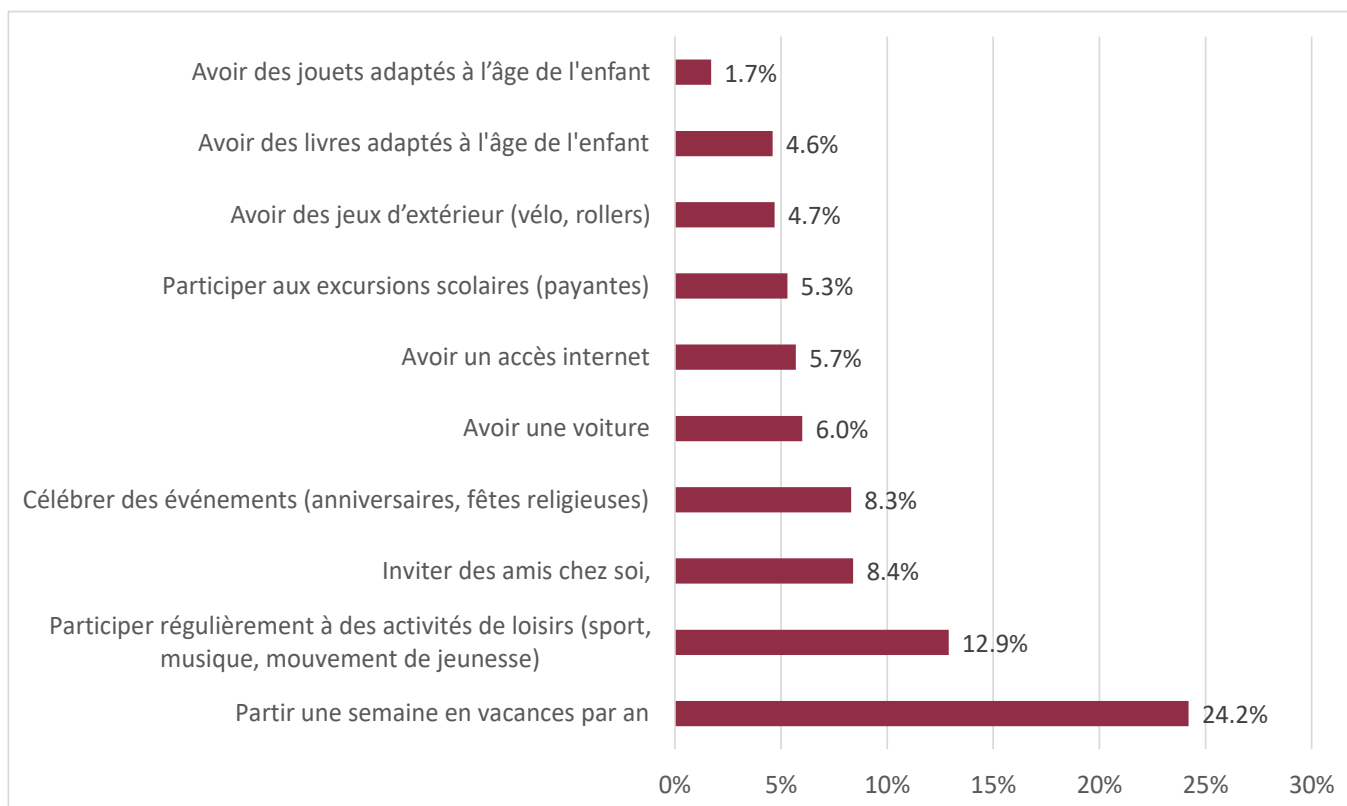


Source : Enquête sur les budgets des ménages 2018 EU-HBS, Statbel, calculs IWEPS

Par ailleurs, plusieurs items retenus dans l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions

– SILC) pour estimer le taux de déprivation matérielle des adultes et des enfants se rapportent aux activités sociales ou de loisirs.

Graphique 2 : Part des ménages wallons qui ne peuvent pas assurer à leur enfant de 1 à 15 ans, pour des raisons financières, les produits et services suivants⁷⁴



Source : SILC 2014 (module enfants). Calculs IWEPS

Un peu moins d'une personne sur trois en Wallonie vit dans un ménage qui n'a pas les moyens financiers de partir une semaine en vacances (pas nécessairement à l'étranger). C'est le cas d'un enfant sur quatre.

Pour des raisons financières, 13% des enfants wallons de moins de 15 ans (graphique 3) ne peuvent pas participer régulièrement à des activités de loisirs (sports, cinéma, ...), 8% n'invitent pas des amis chez eux, ou ne célèbrent pas des événements particuliers (anniversaires, fêtes religieuses, ...). Environ 5% n'ont pas des jeux ou des livres adaptés à leur âge, et une même proportion ne sait pas participer aux excursions scolaires quand elles sont payantes.

Pour des raisons financières, près d'un ménage wallon sur cinq (19%) (graphique 4 ci-après) se prive régulièrement de loisirs⁷⁵ et 14% se privent de retrouver des amis une fois par mois pour dîner ou boire un verre.

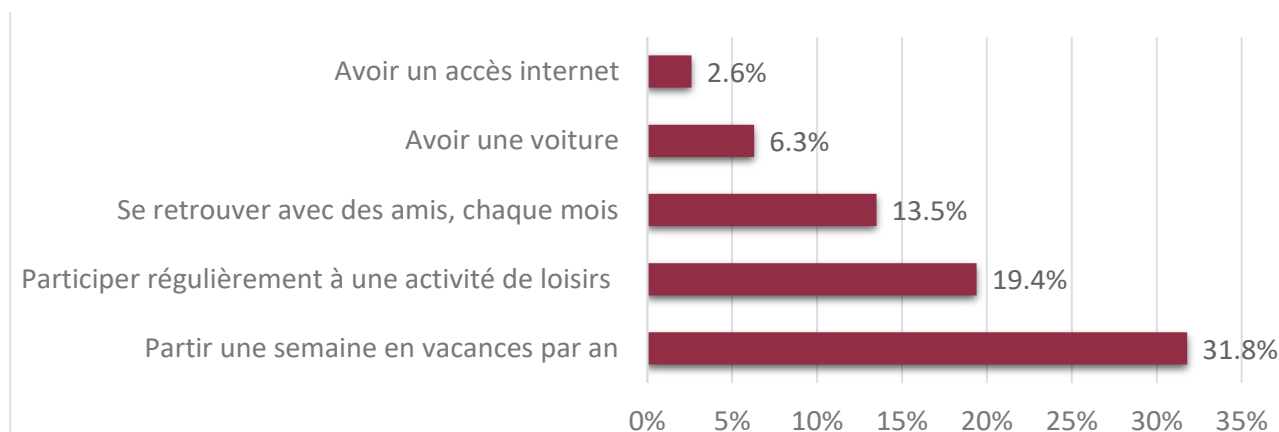
Les familles monoparentales sont les plus fréquemment en situation de privation matérielle. Au contraire, les ménages qui comptent deux parents avec un ou deux enfants sont moins fréquemment confrontés à ces difficultés.

L'accès personnel à internet chez soi et la possession d'une voiture facilitent les relations sociales et les loisirs, comme on l'a vu. Environ 6% des personnes interrogées disent que, pour des raisons financières, elles ne possèdent pas

74 Etant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage : Méthodologie d'enquête, intervalles de confiance, autres items (notamment raisons autres que financières) et analyse sur <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-privation-enfants/> Informations complémentaires pour les personnes en situation de pauvreté, au niveau belge : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/privation-materielle-et-sociale#figures>

75 Pour cette activité les raisons non financières de nonaccès sont proportionnellement très fréquentes.

Graphique 4 : Part des ménages wallons qui n'ont pas accès, pour des raisons financières, aux produits et services suivants⁷⁶



Source : SILC 2020 Adultes. Calculs IWEPS

de voiture. Ce même argument financier est donné pour expliquer l'absence d'accès personnel à internet par 3% des adultes wallons⁷⁷. Environ 6% des enfants wallons vivent dans des ménages sans voiture et sans accès à internet.

Les rapports bisannuels successifs du *Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale*⁷⁸ présentent différents éléments qui font obstacle à l'effectivité du droit à la culture pour les populations les plus précaires.

Les aspirations des personnes qui vivent dans de mauvaises conditions socioéconomiques vont bien au-delà de la consommation culturelle ; elles veulent s'exprimer et contribuer à la production culturelle et au vivre ensemble. Les obstacles récurrents que les personnes en situation de pauvreté rencontrent dans l'exercice du droit à la culture sont, en particulier, l'accessibilité financière, géographique ou liée à l'organisation des activités, le manque de temps, le manque de liberté de choix et le manque de respect de la diversité.

76 Etant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage : Méthodologie d'enquête, intervalles de confiance, autres items (notamment raisons autres que financières) et analyse <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/taux-de-privation-materielle-sociale/>. Informations complémentaires sur les personnes en situation de pauvreté, au niveau belge : enquêtes European Union – Statistics on Income and Living Conditions (SILC), <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/privation-materielle-et-sociale#figures>.

77 Voir aussi Droit à l'Accès numérique, aux Technologies de l'Information et de la Communication. <http://cohesion sociale.wallonie.be/publications/RCS> et le Baromètre numérique 2021 de maturité numérique des citoyens wallons, pour une actualisation et plus de détails sur les types d'accès et les usages. <https://content.digitalwallonia.be/post/20210916135353/2021-09-Barome%CC%80tre-Citoyens-2021-Complet.pdf>.

78 Voir notamment le chapitre Culture dans Service publics et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politique <https://www.luttepauvrete.be/publication/du-service/rapport-bisannuel/rapport-bisannuel-2014-2015/>.

4. Instruments mis en œuvre en Wallonie qui contribuent à rencontrer ce droit

Les différentes mesures ont été classées selon leur objectif quant à la réalisation du droit :

✓ Informer, communiquer, sensibiliser

La plupart des mesures de promotion et de communication sont portées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, par exemple, en ce qui concerne :

- le sport pour tous (organisées par l'ADEPS) ;
- les créations de théâtre, danse et cirque à travers Wallonie-Bruxelles Théâtre Danse (WBTD) ;
- le cinéma belge francophone en milieu scolaire à travers le "Prix des Lycéens du cinéma belge francophone" ;
- la littérature francophone belge en milieu scolaire à travers le "Prix des Lycéens de littérature" ;
- la chanson belge francophone en milieu scolaire à travers le "Quartz de la chanson" ...

La FWB propose également des campagnes de sensibilisation diverses sur les musées, les échanges culturels, l'importance de la pratique sportive, les dangers d'internet, ... ainsi qu'un programme d'actions concerté de collaboration entre culture et enseignement.

Toutefois, la Région wallonne est également concernée par ce droit car c'est le WBT (Wallonie Belgique Tourisme) qui est en charge de promouvoir le tourisme en Belgique pour les marchés belges et étranger tandis que le CGT (Commissariat Général au Tourisme) apporte un soutien à la visibilité de manifestations qui ont lieu sur le territoire wallon.

✓ Orienter, accompagner, encadrer, former

En matière d'orientation et d'encadrement, l'inventaire relève également des mesures essentiellement portées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui concernent des dispositifs artistiques, culturels et sportifs, tels que la lecture, la musique, la danse, le théâtre en milieu scolaire ou la marche.

✓ Développer l'offre

Les pouvoirs publics développent une offre d'accès au droit à la vie culturelle et sociale. Celle qui est répertoriée concerne essentiellement le public jeune (l'accueil extrascolaire, l'art à la crèche, les centres de vacances pour enfants, la bibliothèque de l'ONE, les maisons des jeunes, ...). L'inventaire relève également le développement d'une offre pour adultes ou pour publics mixtes (les centres sportifs, le tourisme, les archives, ...).

✓ Donner une aide, financer

Un soutien financier, sous forme de subsides à des associations ou des particuliers, est apporté par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Région wallonne à différentes initiatives :

- Agrément et octroi de subventions aux organisations de jeunesse ;
- Soutien aux projets "jeunesse et pratiques inventives" ;
- Soutien aux spectacles à l'école ou dans les centres culturels ;
- Subventions aux associations représentatives de la diversité culturelle et aux actions interculturelles ;
- Soutien de l'action éducative dans le cadre de l'éducation permanente ;
- Soutien aux projets ponctuels d'éducation permanente et de créativité ;
- Article 27 ;

- Subventions aux associations de tourisme social ;
- Reconnaissance et subventionnement des musées et autres institutions muséales ;
- Programme de soutien aux cultures urbaines ;
- Soutien des programmes de formation des cadres de l'animation et de l'action-socio-culturelle et socio-artistique, ...

✓ **Reconnaître, autoriser**

Les autorités publiques octroient une reconnaissance dans différents domaines dont :

- Les organisations de jeunesse ;
- Les petites infrastructures sociales de quartier (PISQ) ;
- Les musées et autres institutions muséales ;
- Les biens culturels mobiliers et le patrimoine immatériel ...

✓ **Réduire les inégalités et favoriser l'équité**

Différentes mesures ont été listées en faveur d'une plus grande égalité entre citoyens wallons :

- Les fédérations de pratiques artistiques en amateur, des fédérations de centres d'expression et de créativité et des centres d'expression et de créativité ;
- Les centres de conseil du sport ;
- Les points verts (marches Adepts) ;
- Le sport pour tous ...

Les mesures sont donc essentiellement soit de type structurel (pour permettre le bon fonctionnement) et concernent des opérateurs, des fédérations, soit de type organisationnel et concernent des associations, des prestataires en contact avec des bénéficiaires.

5. Regard critique⁷⁹

Les pouvoirs publics proposent **3 "types" de services / outils pour s'épanouir** :

- Ceux qui permettent aux citoyens wallons de s'exprimer à travers le sport, l'art, la culture, ... et qui donnent accès à des expériences
- Ceux qui permettent de découvrir la diversité et la richesse de l'offre
- Ceux qui permettent l'accès à des publics habituellement éloignés (discrimination positive) par la sensibilisation et la promotion.

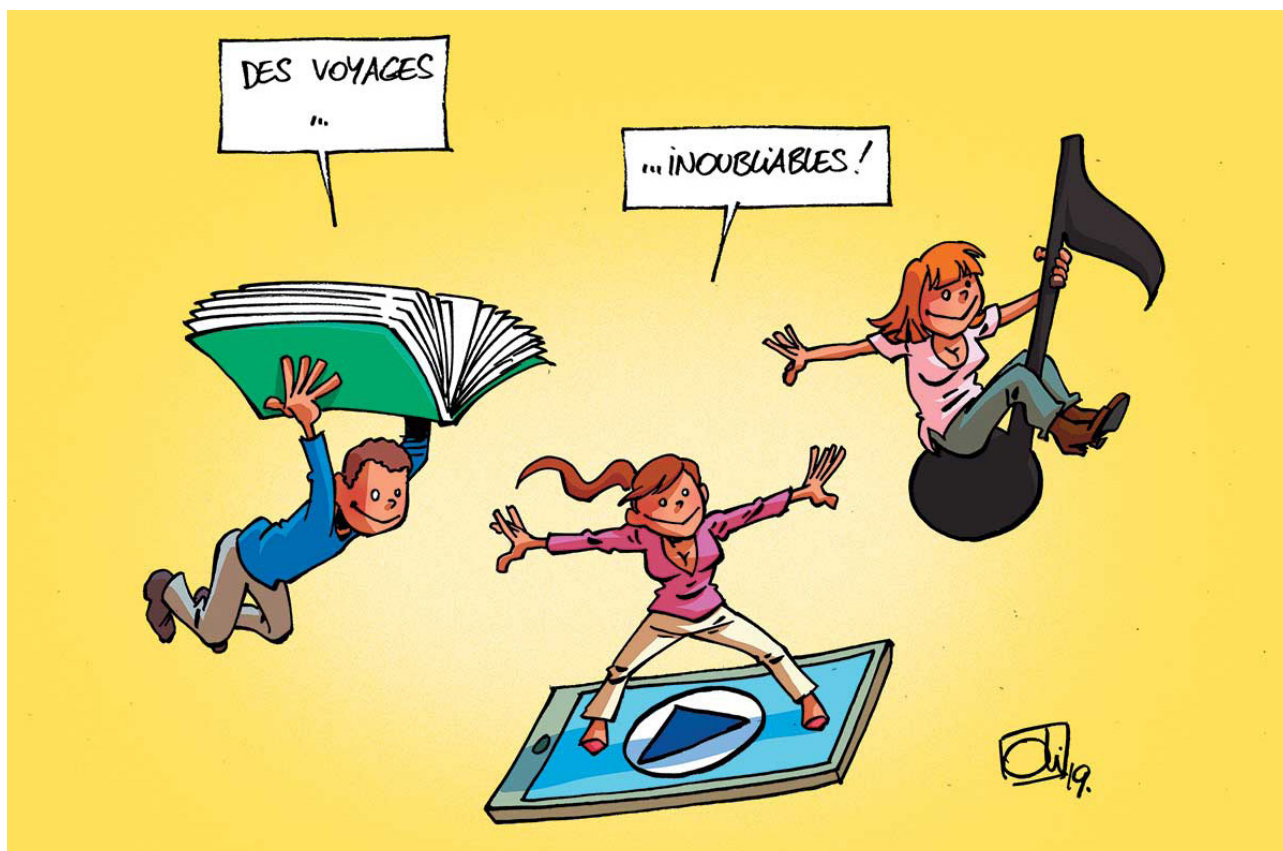
✓ **En ce qui concerne l'offre**

L'inventaire des actions montre une grande diversité de dispositifs mis en œuvre par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, ce qui entraîne des effets de dispersion, voire "d'émiettement des moyens".

Sans vision transversale sur toutes les composantes de l'accès à ce droit et sans dotation de moyens conséquents, une logique cohésive est difficile à soutenir. A titre d'exemple, un dispositif de la FWB permet aux écoles d'accueillir une fois par an un spectacle. Pour cela, l'école doit déposer un dossier avec un projet. On déplore une inégalité de traitement entre enfants en fonction de l'établissement qu'il fréquente. Et donc "un enfant n'est pas égal à un autre enfant".

En outre, le contexte économique, par la pression qu'il induit sur les moyens financiers attribués aux politiques en général et aux politiques culturelles en particulier, influence négativement les loisirs et la culture. En réaction, une logique de saupoudrage des interventions régit l'octroi des subventions aux opérateurs. Cette politique interpelle quant à la soutenabilité et à la pérennité de certaines actions.

⁷⁹ Les éléments d'évaluation qui suivent ont été mis en évidence, à titre individuel et en toute liberté, par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif consacré au droit à la vie sociale et culturelle et n'engagent donc pas les institutions dont ils relèvent.



L'approche "projet" induite par ce fonctionnement suscite également des remarques : il semble préférable de faire émerger des projets plutôt que de les proposer. Par exemple, dans le cadre du trophée "Commune sportive", on a constaté un essoufflement de certains projets et une diminution du nombre de communes participantes (toujours les mêmes ?!). Ce modèle favorise l'innovation, mais pas la pérennisation.

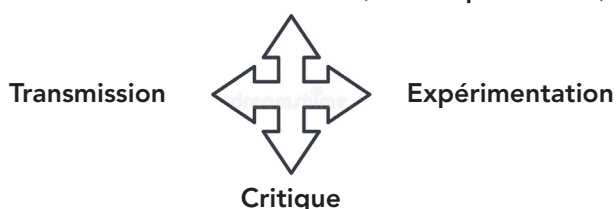
La FWB promeut la diversité de l'offre et estime qu'il est important de soutenir certaines formes d'art, telle la musique contemporaine. Pour autant, s'il n'y a pas de public, la question se pose ensuite de se doter de moyens pour faire venir le public vers les spectacles soutenus, ce qui engendre une nouvelle dépense publique, une double dépense. Comment trouver l'équilibre entre le soutien à la diversité, l'ouverture et l'efficacité de l'accès au droit ?

On se trouve, parfois, confronté à un effet inverse à celui souhaité par manque d'accompagnement, de suivi, de moyens financiers. Ainsi, des dispositifs prévoient l'inclusion de certains publics (par exemple dans le cadre de stages sportifs), sans mesures d'accompagnement conséquentes, alors qu'il aurait fallu prévoir, par exemple, du personnel supplémentaire. Cela s'apparente à un effet d'annonce qui ne peut se concrétiser.

Dans les contrats-programmes, l'accent est mis sur la diversité culturelle et sociale, la promotion, la création et la spécificité de certains aspects. Les contrats-programmes visent la reconnaissance et la professionnalisation de cultures urbaines, de nouvelles cultures, par exemple le hip hop, le street art, ... qui dépendent d'un marché professionnel. Actuellement, les artistes sont très cloisonnés, alors que la tendance est à l'hybridation et aux initiatives qui mélangent les genres et les codes culturels.

La culture existe comme expression individuelle (donner la possibilité de s'exprimer) mais aussi comme un moyen de compréhension de l'histoire collective et une façon de se situer dans la société. En fonction de l'angle d'approche, la manière d'évaluer et de soutenir l'action diffère.

Actions culturelles collectives (faire corps - société)



L'éducation permanente subventionne les opérateurs qui développent des projets de cohésion sociale.

Le décret "ATL" de l'ONE, relatif à l'accueil des enfants durant leur temps libre et à l'accueil extrascolaire, a permis, par l'adjonction d'un coordinateur, d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants et la communication.

La cellule Culture/Enseignement tente d'amener la culture aux élèves en établissant une relation entre les cours et les différents domaines culturels (lecture, littérature, danse, histoire, théâtre, cinéma, ...). Ce travail d'apprentissage est mené au sein des écoles via les enseignants et les opérateurs. L'évaluation du projet est prévue par le décret mais quel est son objet ? L'impact à long terme ou la finalité de l'action ? Les informations manquent et mener des études évaluatives coûterait trop cher. Il faudrait fixer des indicateurs qui renvoient à une arborescence d'objectifs.

Le taux de couverture du dispositif démontre l'inégalité de traitement entre les établissements scolaires puisque seuls 12 à 15 % des écoles sont concernées, faute de moyens financiers. De plus, la mise en œuvre des activités dépend des enseignants, des directions d'écoles. Seules sont créées les conditions d'expérimentation à la culture. Les activités

répondent-elles aux attentes des bénéficiaires ou sont-elles le fruit de décisions politiques ?

Au départ, ce programme s'adressait aux écoles à discrimination positive, mais le Conseil d'Etat a considéré que cela instaurait des inégalités et des discriminations entre les élèves. Par le biais des enfants et un effet d'entraînement, ces actions touchent aussi les parents.

✓ En ce qui concerne l'évaluation de l'offre

En matière d'évaluation, il faut distinguer l'évaluation de dispositif, parfois prévue par les textes réglementaires, de l'évaluation des politiques publiques (effet sociétal). Qu'est-ce qui change dans la société lorsqu'on propose un meilleur accès à une vie culturelle et sociale ?

A titre d'exemple, des mesures visent à attirer des jeunes vers l'opéra, le dessin ou la musique, ... Mais qu'en est-il de savoir ce que cela leur apporte ou quel impact cela aura sur leur vie future ?

L'évaluation nécessite des outils spécifiques (par exemple en matière de mixité sociale).

Il existe une évaluation de résultat mais pas d'impact. L'effet à long terme est mesuré avec retard.

La discrimination positive, qui consiste à privilégier certains publics éloignés, est-elle une solution ? Le Conseil d'Etat a cassé une mesure de discrimination positive qui concernait un établissement scolaire de Molenbeek en y opposant une approche plus universelle. Toutefois, la question se pose de savoir si certains enfants de milieux plus privilégiés n'ont pas davantage accès "naturellement" à une vie sociale et culturelle plus "riche" ?!

L'analyse semble montrer que certains publics vulnérables, pourtant ciblés par les actions, restent, au final, peu touchés (Article 27, gratuité des musées le 1^{er} dimanche du mois, élèves primo-arrivants, ...) et ne recourent pas à leur droit. Cela peut s'expliquer par des co-

79 Les éléments d'évaluation qui suivent ont été mis en évidence, à titre individuel et en toute liberté, par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif consacré au droit à la vie sociale et culturelle et n'engagent donc pas les institutions dont ils relèvent.

des d'accès différents, un manque de compréhension et une autre grille de lecture du public qui, de ce fait, ne trouve pas sa place dans ce type d'activités. Il subsiste un souci d'accessibilité tant géographique que pécuniaire pour un public éloigné de la culture (zones rurales, public défavorisé, personnes incarcérées).

L'absence de participation à des activités peut aussi résulter d'un choix, de préférences. La culture ne doit pas devenir un devoir. Et il existe d'autres manières de s'épanouir (en contact avec la nature par exemple). Poser la consommation de culture ou le nombre de relations sociales comme un vecteur d'épanouissement ou comme un gage d'intégration est, en soi, une posture discriminante.

6. Enjeux et perspectives au regard de ce droit

Diverses tendances se font jour dans le domaine des loisirs et de la culture. On constate :

- Une articulation entre le temps libre et les moyens consacrés par les particuliers aux loisirs : plus il augmente, plus on y consacre des moyens.
- La diminution ou l'augmentation du temps de travail a donc une incidence sur le temps consacré aux loisirs. L'apparition de personnes multitâches mène, à la fois, à une multi-sollicitation en raison de l'énorme concurrence commerciale qui existe sur le marché des loisirs, mais aussi à un manque de possibilités de se livrer à des activités récréatives du moins dans les créneaux horaires classiques.
- Une augmentation des affiliations dans les clubs sportifs et, parallèlement, une augmentation des cas d'obésité, ce qui semble contradictoire. Cinquante pourcent des affiliés ne sont pas repris dans des structures

sportives publiques ou soutenues par le service public.

- La volonté affirmée par le pacte d'excellence ; de réorganiser la journée scolaire, notamment par la remise en question des temps scolaires en incluant le sport, la culture, les loisirs pendant la journée. Dès lors, les activités parascolaires et de loisirs seront internalisées au sein de l'école et ne se pratiqueront plus via l'adhésion à des clubs extrascolaires, plus chers.
- Certains loisirs pallient les manques du cursus scolaire mais, malheureusement, ces activités ne touchent pas tous les enfants.
- La valorisation de l'expression artistique, notamment par l'Union européenne, qui la considère comme l'une des 8 compétences clés et un moyen d'intégrer les savoirs de base. La musique classique, par exemple, permet de développer des compétences cognitives dans le cursus scolaire et, notamment, l'apprentissage du langage d'une manière formalisée.
- L'apparition de nouveaux modes de socialisation et de nouvelles pratiques culturelles (réseaux souples et horizontaux), l'émergence du ZAP, le sport qui participe à la fois à la lutte contre le décrochage sportif et le décrochage scolaire.
- L'augmentation des loisirs non organisés tels que les sports de rue, le street art, le zapping, ... et l'émergence des loisirs axés sur le bien-être, la spiritualité, l'épanouissement personnel avec visée collective.
- Les mutations technologiques actuelles qui ont permis aux artistes de reprendre leur carrière en main en matière de création, de diffusion et de promotion. Mais s'il s'agit d'une démocratisation pour les uns, d'autres le ressentent comme une fracture numérique. Les nouvelles technologies demandent une plus grande polyvalence

de la part des artistes. Les différences générationnelles se font sentir. On assiste à un éclatement de l'offre. D'une part, des artistes, auparavant marginalisés, peuvent faire carrière grâce aux réseaux sociaux mais, d'autre part, ceux qui ne s'adaptent pas aux nouvelles techniques risquent de se trouver marginalisés à leur tour.

- Une réduction des moyens attribués par le secteur public entraîne un saupoudrage des subventions ce qui nuit à la soutenabilité et à la pérennité de certaines actions et un possible recours accru au sponsoring privé.
- Le développement de nouveaux modes de financement des activités tels que le paddle (vente et location des structures) et la culture mainstream (offres destinées au grand public mettant l'accent sur l'aspect commercial, concentrées dans un nombre restreint de multinationales). Cette dualisation entre l'offre publique et l'offre privée peut engendrer des tensions. Néanmoins, il importe de maintenir la diversité pour permettre un véritable choix des usagers. Le service public joue un rôle correcteur sur le marché, sans lui, des pans entiers de culture auraient déjà disparu.
- L'émergence du crowdfunding ou financement participatif, également appelé socio-financement, permet à des sportifs, à des artistes, à des opérateurs de récolter des fonds pour la mise en œuvre d'un projet en faisant appel à des sponsors, des donateurs privés, parfois conjointement à des demandes de subventionnement auprès des services publics. Ce système essaie de répondre à la raréfaction des moyens du secteur public par le biais d'un co-financement du secteur privé.
- Le crowdsourcing, ou production participative, consiste en l'utilisation de la créativité, de l'intelligence et du savoir-faire d'un

grand nombre de personnes, en sous-traitance, pour réaliser certaines tâches traditionnellement effectuées par un artiste ou un opérateur.

- Une dynamique de partenariat (réseau) qui se développe par la mise en œuvre de projets co-construits à l'échelle locale.
- Des projets européens soutenus par le FSE (Fond social européen) en matière d'alphabétisation, d'accès à la culture pour les adultes infra-scolarisés, comme l'action "je prends ma place dans la société".
- La mise en œuvre d'un plan européen de formation des cadres sportifs qui permet une double carrière pour les sportifs de haut niveau.

Sur cette base, **il s'agit de dégager les enjeux prioritaires pour la Wallonie en regard de ce droit, c'est-à-dire d'analyser ce qu'il y a à gagner ou perdre pour un épanouissement social et culturel** de tous sur le territoire à court ou moyen terme :

- Comment résoudre les conflits identitaires rencontrés dans les maisons de jeunes, les écoles ? Comment lutter contre une crispation des mentalités ?
- Comment maintenir une vocation universelle des politiques culturelles dans un contexte d'affirmation identitaire ?
- Faut-il poursuivre une politique d'empilement des offres culturelles à moyen terme au détriment d'une approche plus "trans-médias" ?
- Comment mieux répondre aux attentes et aux besoins du terrain dans les cadres de subventionnement actuels ?
- Comment garantir et augmenter l'accès de tous les publics à l'offre de sport, de culture, de loisirs et diminuer les inégalités culturelles ?

- Comment répondre institutionnellement à la diversité croissante de l'offre culturelle, sportive et de loisirs et à l'expression des besoins (question de la soutenabilité et de la pérennité de l'offre) ?
- Comment favoriser une large culture de partenariat et de transversalité ?
- Comment évaluer les différents décrets ?

7. En conclusion

Jouer du droit (bénéficier d'un temps de repos, payé) c'est une chose (acquise pour bon nombre) mais pouvoir accéder à un épanouissement à travers des loisirs, une vie culturelle, des vacances, un sport, la pratique d'un instrument de musique, ... dépend d'autres facteurs tels que la jouissance de revenus, de la mobilité, de la santé, de l'éducation, ... autant d'autres droits à rencontrer préalablement.

Quant à l'accès à une vie sociale, celui-ci dépend également du milieu géographique, social, familial dans lequel on évolue.

A travers l'école, les jeunes sont, bon an mal an, ouverts à ce droit à travers la (trop grande ?) diversité de l'offre et les nombreux dispositifs soutenus par la FWB. Mais comme on l'a vu, c'est une démarche qui est souvent descendante, qui ne bénéficie pas nécessairement de l'accompagnement nécessaire pour produire un impact à long terme. Néanmoins, peut-être qu'en permettant aux jeunes de "goûter" à cette diversité d'offres, des vocations (spor-

tives, artistiques, ...) émergent. Mais combien d'adultes poursuivent cet élan de découverte pour des activités culturelles, sportives ou touristiques une fois plongés dans une vie ... remplie de travail, famille, ... ou vide de finances ?!

L'accès au droit pour tous pourrait contribuer à effacer les discriminations entre citoyens et accroître la dignité. Cependant, certains publics (plus vulnérables, non mobiles, ...), pourtant ciblés par des dispositifs, restent peu touchés et ne recourent pas à ce droit, alors que ce ne serait pas par choix.

Pour une meilleure cohésion sociale, il conviendrait de valoriser la participation culturelle, touristique (les activités extrascolaires, l'affiliation à un club sportif, les vacances, ...) non comme un "luxe" qui correspondrait à un besoin élevé dans la hiérarchie de la pyramide de Maslow, mais au contraire, de décréter l'épanouissement sportif comme un besoin primaire (de santé), culturel (d'éducation), touristique (de repos), social (de contact), ...

Et un citoyen qui a pleinement l'occasion de s'ouvrir sur le monde plutôt que de cultiver un repli sur soi ou confiné dans un cercle restreint, est un citoyen qui peut contribuer au monde.

Dès lors, la démocratisation des loisirs culturels, artistiques, sportifs et autres semble constituer un bon outil pour l'amélioration de la cohésion sociale. On constate l'interpénétration privilégiée entre ce droit et le droit à une participation citoyenne et démocratique.



DROIT À UNE VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Finalité

"En Wallonie, tous les citoyens ont droit, sans discrimination, à un épanouissement personnel et collectif, culturel et social, au sein de la société. Ce droit comprend l'accès :

- économique
- physique
- géographique
- temporel
- symbolique ou intellectuel à la culture et à l'information."

CONCLUSION

La pleine réalisation de ce droit est liée d'une part à la jouissance effective d'autres droits (revenu, travail, mobilité, santé, éducation, ...) et, d'autre part, au milieu social, géographique, familial, ...

Les jeunes sont exposés à une offre via l'école (top down) mais, une fois adultes, gardent-ils le goût d'aller vers une vie sociale et culturelle ? Certains publics, vulnérables, restent peu touchés et pas par choix.

Du point de vue de la CS :

Associer ce droit à l'échelle des besoins primaires de la pyramide de Maslow pourrait contribuer à reconnaître l'importance d'un épanouissement social, culturel, sportif, ... et éviter le repli sur soi.

ENJEUX

- La crispation des mentalités et les conflits identitaires
- La vocation universelle des politiques culturelles dans un contexte d'affirmation identitaire
- L'empilement des offres culturelles au détriment d'une approche plus transmédia
- La meilleure réponse aux besoins et attentes du terrain dans le cadre des subventionnements actuels
- La garantie et l'augmentation de l'accès de tous les publics à l'offre de sport, de culture, de loisirs
- La soutenabilité et la pérennité de l'offre culturelle, sportive, de loisirs
- La culture de partenariat et de transversalité

ÉTAT DES LIEUX

- Les Wallons consacrent en moyenne 29h00/sem aux loisirs et 9h55' aux contacts sociaux. Tant la participation à la vie associative que les contacts sociaux sont en recul
- 4 élèves wallons sur 10 qualifient de négatives leurs relations avec les élèves de leur classe : 1/4 seulement disent que ces relations sont positives
- Près de 10% des wallons scolarisés (de la 5ème à la fin du zaire) disent avoir été auteur de harcèlement à l'école. Près de 20% en ont été victimes
- La taille du réseau d'amis proches augmente avec le diplôme et diminue en fonction de l'âge
- 10,2% des WI de + de 15 ans ont eu très peu de contacts avec des parents, des enfants, des amis, des connaissances ... (càd - d'1 x / sem, 1 x / mois, 1 x / an, pas du tout)
- 19,6% des adultes disent qu'ils ont un niveau de soutien social qualifié par eux de faible
- La participation à des groupes formels est - répandue chez les jeunes de familles à difficultés économiques et chez des jeunes ayant connu l'échec scolaire. Id pour les adultes
- Les mêmes enfants pratiquent souvent plusieurs activités culturelles
- Chez les jeunes, la fréquence de pratique d'un sport diminue avec l'âge et est + élevée dans l'enseignement général et techn qu'en techn de qualif et en professionnel
- Le niveau d'instruction et l'âge déterminent les pratiques culturelles des adultes
- Un peu - d'1 personne / trois en WL n'a pas les moyens financiers de partir une semaine en vacances (pas nécessairement à l'étranger). C'est le cas d'1 enfant / 4 quatre

FONDEMENTS DU DROIT

L'épanouissement personnel et collectif est lié à :

- la jouissance de temps de repos (tant hebdomadaire que annuel) et de congés payés (càd la rémunération des jours non travaillés, fériés, la retraite, ...)
- l'accès aux loisirs et la participation à la vie culturelle

Et également à

- la jouissance découlant d'une production scientifique, littéraire ou artistique

INSTRUMENTS

De nombreux dispositifs répertoriés concernent les compétences de la FWB (le sport, le secteur artistique, le cinéma, la littérature, ...) et concernent des pratiques qui s'adressent aux jeunes publics (via le système scolaire ou les organisations de jeunesse, l'ONE, les crèches, ...).

Toutefois, la RW gère l'accès au tourisme pour tous, au patrimoine, aux infrastructures sportives de quartier, ...

Ces instruments concernent l'accès aux loisirs, ... mais pas la jouissance des temps de repos, ni la jouissance d'une production littéraire, scientifique ou artistique.

REGARDS «CRITIQUES»

- Dispersion des dispositifs ==> émiettement des moyens
- Diminution des moyens attribués aux loisirs et à la culture
- La priorité à l'innovation de projet peut nuire à leur pérennisation
- Le lien n'est pas démontré de la relation entre les cours scolaires et la sensibilisation à la culture (lecture, littérature, danse, histoire, théâtre, cinéma, ...). Une évaluation coûterait trop cher. Toutes les écoles ne peuvent proposer des activités culturelles faute de moyens ou de motivation des enseignants.
- Certains publics vulnérables, ciblés par certaines actions, sont peu touchés (article 27, gratuité des musées le 1er dimanche du mois, élèves primo-arrivants, ...) par manque de codes d'accès, de compréhension, autre grille de lecture du public, ... Ou par choix (la culture ne doit pas devenir un devoir)

TENDANCES

- Articulation entre temps libre et moyens consacrés aux loisirs et à la culture : + il augmente (lié au temps de travail), + on y consacre des moyens
- Augmentation des affiliations sportives ... et de l'obésité
- Internalisation des activités parascolaires et de loisirs, dans le temps scolaire pour pallier les manques du cursus scolaire
- Valorisation de l'expression artistique comme compétence clé
- Augmentation de loisirs "non organisés" (sport de rue, street art, zapping, ...) et de loisirs axés sur le bien-être et la spiritualité
- Impact du numérique sur la carrière d'artiste
- Diminution des moyens et possible recours accru au sponsoring privé
- Développement de nouveaux modes de financement des activités et dualisation entre offre publique et privée
- Émergence du crowdfunding
- Émergence du crowdsourcing
- Mise en œuvre de projets coconstruits à l'échelle locale

8. Synthèse